AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2001-2002

Québec

AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

STATISTIQUES

RAPPORT 2001-2002

106-01065/

Symboles
et abréviations

%	:	pourcentage
$	:	en milliers de dollars ou moins
M $	:	en millions de dollars ou plus
N	:	nombre
BO	:	bourse
PR	:	prêt
CE	:	contribution de l'étudiante ou de l'étudiant
CCO	:	contribution de la conjointe ou du conjoint
CPAR	:	contribution des parents

Aide financière aux études
Ministère de l'Éducation
1035, rue De La Chevrotière
Édifice Marie-Guyart
Québec (Québec) G1R 5A5

Rédaction et analyse statistique : Sylvain Gauthier

© Gouvernement du Québec
Ministère de l'Éducation, 2003 — 03-00068

Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec, 2003

ISBN : 2-550-40909-4

Termes utilisés

Pour faciliter la compréhension des statistiques contenues dans le présent rapport, il importe de définir avant tout les termes propres au Programme de prêts et bourses.

Il faut noter de plus qu'en vue d'alléger les textes les termes *étudiante* et *étudiant* sont retenus pour désigner aussi bien les élèves du secondaire, de la formation professionnelle et du collégial que celles et ceux qui fréquentent un établissement d'enseignement universitaire.

Formes d'aide financière aux études

Prêt
Aide financière garantie par le gouvernement et sur laquelle les étudiantes et les étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire ne paient aucun intérêt aux institutions financières reconnues par le ministère de l'Éducation tant qu'ils n'ont pas terminé leurs études.

Bourse
Aide financière gouvernementale, non remboursable, attribuée aux étudiantes et aux étudiants qui fréquentent à temps plein un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire reconnu par le ministère de l'Éducation, lorsque le prêt maximal ne suffit pas à combler l'écart entre les dépenses admises et leurs propres contributions, de même que celles des parents[1], de la conjointe ou du conjoint. Pour leur part, les personnes aux études atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure reçoivent seulement cette forme d'aide.

Catégories de bénéficiaires d'une aide financière aux études

Bénéficiaire
Toute étudiante ou tout étudiant qui bénéficie d'une aide financière gouvernementale sous la forme d'un prêt seulement, d'un prêt et d'une bourse ou d'une bourse seulement.

Boursière, boursier
Bénéficiaire qui reçoit une bourse s'ajoutant à un prêt ou une bourse seulement.

Bénéficiaire avec contribution des parents[1]
Bénéficiaire dont les parents doivent contribuer au financement des études.

1. Il peut s'agir aussi d'une répondante ou d'un répondant qui parraine une personne aux études qui a fait une demande en vue de s'établir en permanence au Canada conformément à la Loi sur l'immigration.

Bénéficiaire sans contribution des parents
Bénéficiaire, sans conjointe ou conjoint, dont les parents n'ont pas à contribuer au financement des études.

Bénéficiaire avec contribution de la conjointe ou du conjoint
Bénéficiaire dont la conjointe ou le conjoint doit contribuer au financement des études.

Bénéficiaire résidant chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme résidant chez ses parents.

Bénéficiaire ne résidant pas chez ses parents
Bénéficiaire que l'on considère comme ne résidant pas chez ses parents.

Bénéficiaire chef de famille monoparentale
Personne célibataire, séparée, divorcée ou veuve avec des enfants à sa charge qui bénéficie d'une aide financière aux études.

Types de contributions

Contribution calculée des parents
Participation des parents évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de leurs revenus bruts et de leur actif net.

Contribution exigée des parents
Participation exigée des parents pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiant ou de l'étudiante et du gouvernement.

Contribution calculée de la conjointe ou du conjoint
Participation de la conjointe ou du conjoint, évaluée conformément aux règles d'attribution de l'aide financière aux études, en tenant compte de ses revenus bruts.

Contribution exigée de la conjointe ou du conjoint
Participation exigée de la conjointe ou du conjoint pour combler l'écart entre les dépenses admises et les contributions provenant de l'étudiante ou de l'étudiant et du gouvernement.

Types d'établissements d'enseignement

Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)
Ensemble des établissements d'enseignement secondaire donnant des programmes de formation professionnelle reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études subventionnés reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements d'enseignement collégial (programmes non subventionnés)
Ensemble des établissements d'enseignement collégial donnant des programmes d'études non subventionnés au Québec reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Établissements d'enseignement universitaire
Ensemble des établissements d'enseignement universitaire reconnus pour l'attribution de prêts et bourses.

Établissements reconnus pour prêts seulement
Ensemble des établissements d'enseignement collégial et universitaire situés à l'extérieur du Québec et reconnus pour l'attribution de prêts seulement.

Autres termes

Emprunteuse, emprunteur
Personne à qui un ou des prêts ont été consentis et qui doit les rembourser à la fin de ses études à temps plein.

Région d'études
Région administrative du Québec où sont situés les établissements d'enseignement fréquentés par les bénéficiaires d'une aide financière aux études.

Région de provenance
Région administrative où résident les parents des bénéficiaires célibataires d'une aide financière aux études ou région administrative où résident les bénéficiaires non célibataires.

Taux de participation
Proportion de l'ensemble des étudiantes et des étudiants à temps plein au trimestre d'automne bénéficiant d'une aide financière aux études.

TABLE DES MATIÈRES

Introduction 1

I Programme de prêts et bourses

A Faits saillants 5
B Présentation 6
C Attribution de l'aide financière aux études 7
1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses 7
2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement 8
3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint 10
4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires 11
5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 11
6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents 12
7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement 14
8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement 15
9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires 16
10 Citoyenneté des bénéficiaires 17
11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse 17
12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques 20
D Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents 21
E Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents 22
F Contributions prises en compte dans le calcul du montant de la bourse 24
1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études 24
2 Contribution des parents 27
3 Contribution de la conjointe ou du conjoint 30
G Les prêts et leur remboursement 31
H Évolution du Programme de 1997-1998 à 2001-2002 35
1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires 35
2 Taux de participation au Programme 41
3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études 42
4 Les prêts et leur remboursement 46

II Autres programmes d'aide financière aux études 49

A Programme de remboursement différé (PRD) 51
B Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur 51
C Mesure spéciale pour les athlètes 52
D Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure 52
E Programme de bourses d'été de langues 53
F Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes 53
G Programme études-travail 54
H Programme de remise de dette 54
I Évolution des autres programmes d'aide financière aux études de 1997-1998 à 2001-2002 55

Annexes

Liste des tableaux

Chapitre premier

Tableau 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2001-2002 7

Tableau 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 9

Tableau 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 11

Tableau 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002 11

Tableau 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002 12

Tableau 6
Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002 13

Tableau 7
Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études 15

Tableau 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 16

Tableau 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2001-2002 16

Tableau 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2001-2002 17

Tableau 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2001-2002 21

Tableau 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002 21

Tableau 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2001-2002 22

Tableau 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2001-2002 22

Tableau 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2001-2002 23

Tableau 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2001-2002 23

Tableau 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, 2001-2002 24

Tableau 18
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2001-2002 26

Tableau 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2001-2002 28

Tableau 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002 28

Tableau 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale des parents, 2001-2002 29

Tableau 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2001-2002 30

Tableau 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 30

Tableau 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 32

Tableau 25
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2001-2002 34

Tableau 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002 35

Tableau 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002 39

Tableau 28
Évolution du taux de participation au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1997-1998 à 2001-2002 42

Tableau 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1997-1998 à 2001-2002 43

Tableau 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1997-1998 à 2001-2002 43

Tableau 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1997-1998 à 2001-2002 44

Tableau 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation, de 1997-1998 à 2001-2002 45

Tableau 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1997-1998 à 2001-2002 46

Tableau 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1997-1998 à 2001-2002 46

Tableau 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1997-1998 à 2001-2002 47

Tableau 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002 48

Chapitre II

Tableau 37
Programme de remboursement différé, 2001-2002 51

Tableau 38
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2001-2002 52

Tableau 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2001-2002 53

Tableau 40
Programme de bourses d'été de langues, 2001-2002 53

Tableau 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2001-2002 54

Tableau 42
Programme études-travail, 2001-2002 54

Tableau 43
Programme de remise de dette, 2001-2002 54

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002 55

Annexes

Tableau 45
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002 63

Tableau 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2001-2002 65

Tableau 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2001-2002 65

Tableau 48
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2001-2002 66

Tableau 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2001-2002 67

Tableau 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002 67

Tableau 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002 68

Tableau 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2001-2002 69

Tableau 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2001-2002 70

Tableau 54
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée du conjoint ou de la conjointe, 2001-2002 71

Tableau 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002 72

Tableau 56
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2001-2002 81

Tableau 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002 82

Tableau 58
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002 86

Tableau 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2002 89

Liste des graphiques

Chapitre premier

Graphique 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 10

Graphique 2
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002 18

Graphique 3
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002 19

Graphique 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002 20

Graphique 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2001-2002 25

Graphique 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2001-2002 29

Graphique 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002 31

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15-24 ans, de 1997-1998 à 2001-2002 40

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1997-1998 à 2001-2002 40

Liste des schémas

Annexes

Schéma 1
Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 59

Schéma 2
Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002 60

Schéma 3
Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002 61

Schéma 4
Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002 62

INTRODUCTION

À titre d'unité autonome de service, l'Aide financière aux études s'est dotée d'indicateurs de rendement qui sont à la fois un outil de gestion et une façon de rendre des comptes. Ils nous ont permis de produire les statistiques livrées dans le présent rapport portant sur l'année d'attribution 2001-2002. Ils sont également révélateurs de la contribution importante du ministère de l'Éducation au soutien financier des personnes qui poursuivent des études.

Il est à signaler que les deux dernières années, soit 2000-2001 et 2001-2002, ont été principalement marquées par les faits suivants : la réduction de la dette d'études, la hausse du pourcentage de bénéficiaires qui ont accès à une bourse et la hausse du pourcentage que représente le montant de la bourse par rapport au montant d'aide total accordé aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Ces résultats sont attribuables à l'application de nouvelles mesures, telle la réduction approximative de 25 % du prêt maximal, et de mesures de réduction de la contribution des étudiantes et étudiants et de celle de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint au financement des études.

Le rapport est divisé en deux chapitres. Dans le premier, qui concerne le Programme de prêts et bourses, sont d'abord exposés les faits saillants dans un tableau récapitulatif. Viennent ensuite la présentation du Programme, des statistiques sur l'attribution de l'aide financière aux études, des caractéristiques des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, des contributions prises en compte pour calculer le montant de l'aide financière et des données relatives aux prêts et à leur remboursement. Cette partie se termine par une analyse de l'évolution du Programme de 1996-1997 à 2001-2002.

Dans le deuxième chapitre, il est question des autres programmes qu'administre l'Aide financière aux études. Leur description est suivie de tableaux indiquant le nombre de bénéficiaires ainsi que les montants moyens et globaux d'aide financière attribués. Un dernier tableau fait état de l'évolution des données propres à chacun des programmes au cours des cinq dernières années.

Enfin, les annexes fournissent des données complémentaires relatives aux bénéficiaires d'une aide financière aux études qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et de bourses (situés tant au Québec qu'à l'extérieur de la province), aux montants versés de même qu'aux revenus des bénéficiaires, de leurs parents ou de leur conjointe ou conjoint. On y trouve aussi la répartition des montants d'aide financière selon la région d'études et celle des bénéficiaires selon la région d'études et la région de provenance. Enfin, la répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts au 31 mars 2001 est présentée par institution financière.

Le portrait de la situation établi grâce à cette compilation de données sera utile à toutes les personnes qui s'intéressent aux effets des programmes d'aide financière aux études au Québec.

I PROGRAMME DE PRÊTS ET BOURSES

A FAITS SAILLANTS

Répartition de l'aide financière aux études	Bénéficiaires N	Aide moyenne attribuée $	Aide globale attribuée M $
Prêts	127 204	2 662	338,6
Bourses	67 456	3 766	254,0
Dans l'ensemble	127 768	4 638	592,6

Prêts	Bénéficiaires N	Montant moyen $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	16 206	2 280
Établissements d'enseignement collégial		
• Programmes subventionnés	44 674	2 089
• Programmes non subventionnés	6 648	5 496
Établissements d'enseignement universitaire		
• 1er cycle	47 220	2 649
• 2e cycle	10 761	3 728
• 3e cycle	1 515	3 685
Établissements reconnus pour prêts seulement	180	5 343

Caractéristiques des bénéficiaires d'un prêt	N	%
• Avec contribution des parents	72 868	57,3
• Ne résidant pas chez leurs parents	94 352	74,2
• Avec conjointe ou conjoint	16 954	13,3
• Avec enfants	17 071	13,4

Remboursement des prêts

En 2001-2002, 59 971 emprunteuses et emprunteurs doivent consolider leur prêt, ayant terminé leurs études. Le montant moyen du prêt à rembourser est de 8 465 $.

Bourses	Bénéficiaires N	Bourse moyenne $	Montant moyen (prêt et bourse) $
Établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle)	10 679	3 457	5 891
Établissements d'enseignement collégial			
• Programmes subventionnés	22 814	3 038	5 485
• Programmes non subventionnés	96	3 440	6 761
Établissements d'enseignement universitaire			
• 1er cycle	25 868	4 346	7 140
• 2e cycle	7 155	4 351	8 108
• 3e cycle	844	4 641	8 518
Total	67 456	3 766	6 502

Ressources financières des boursières et boursiers	Boursières et boursiers	Contributions			Ressources globales
		Parents, conjoint ou conjointe	Boursières et boursiers	Gouvernement	
	N	$	$	$	$
Avec contribution des parents					
• Résidant chez leurs parents	6 977	289	1 215	3 703	5 207
• Ne résidant pas chez leurs parents	23 454	1 026	1 925	5 797	8 748
Sans contribution des parents					
• Sans conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	19 348	—	2 568	7 022	9 590
• Avec enfants	4 653	—	1 577	8 265	9 842
• Avec conjointe ou conjoint					
• Sans enfant	3 900	222	1 743	7 446	9 411
• Avec enfants	9 124	640	1 073	8 048	9 761

B PRÉSENTATION

Le Programme de prêts et bourses s'adresse aux personnes qui poursuivent des études secondaires à la formation professionnelle, des études collégiales ou des études universitaires à temps plein dans un établissement d'enseignement désigné par le ministre de l'Éducation. Le Programme est contributif et supplétif. Il repose en effet sur le principe que l'étudiante ou l'étudiant, ses parents, sa conjointe ou son conjoint ont d'abord à payer les dépenses qu'occasionne la poursuite d'études.

L'aide financière aux études est calculée en tenant compte des dépenses admises pour l'étudiante ou l'étudiant et, s'il y a lieu, pour les enfants à sa charge, ainsi que des ressources pécuniaires dont il dispose. Les dépenses admises sont les suivantes : les frais de subsistance, les frais d'études, les frais de transport et les dépenses personnelles. Elles peuvent aussi comprendre les frais de subsistance des enfants à charge[2], les frais de garde, d'autres dépenses concernant notamment les chefs de famille monoparentale et les personnes qui viennent des régions ou des MRC dites périphériques ainsi que les frais de stage et d'autres liés à l'achat de médicaments ou encore à des soins chiropratiques.

2. Pour les enfants d'âge majeur uniquement, depuis l'automne 1997, en raison de la Politique familiale.

L'aide financière gouvernementale vise à combler l'écart qui peut exister entre les dépenses admises et la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant et, s'il le faut, de ses parents, de son conjoint ou de sa conjointe. Cette aide est d'abord remise sous la forme d'un prêt sans intérêt, dont le montant varie selon les types d'établissements. Si le prêt attribué est insuffisant, une bourse peut s'y ajouter. Six mois après la fin des études à temps plein, il est requis de commencer à rembourser les prêts. Toutefois, si des difficultés financières empêchent les emprunteuses et les emprunteurs de satisfaire à leurs obligations, il leur est possible d'avoir recours au Programme de remboursement différé.

La contribution de l'étudiante ou de l'étudiant de même que celle des parents ou de la conjointe ou du conjoint sont fonction de leurs revenus. Il est à noter par ailleurs que l'actif des parents qui financent une partie des études de leur enfant est pris en considération au moment de calculer le montant de la bourse.

C ATTRIBUTION DE L'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

1 Nombre de bénéficiaires et montant global attribué en prêts et bourses

Comme l'indique le tableau 1, l'aide financière aux études attribuée par le gouvernement en 2001-2002 se chiffre à 592,6 millions de dollars ainsi répartis : 338,6 millions en prêts et 254,0 millions en bourses.

Au total, 127 768 étudiantes et étudiants ont bénéficié d'une aide financière : 60 312 ont reçu un prêt seulement qui s'élève en moyenne à 2 554 $; 66 892 ont obtenu un prêt et une bourse qui totalisent en moyenne 6 514 $, soit 2 759 $ et 3 755 $ respectivement; 564 ont eu droit à une bourse seulement d'un montant moyen de 5 073 $.

TABLEAU 1
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et montant global attribué selon les formes d'aide, 2001-2002

Formes d'aide	Bénéficiaires	Prêts	Bourses	Montant global attribué
	N	M $	M $	M $
Prêt seulement	60 312	154,0	—	154,0
Bourse seulement	564	—	2,9	2,9
Prêt et bourse	66 892	184,6	251,1	435,7
Total	127 768	338,6	254,0	592,6

2 Prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement

Cette section présente le nombre de bénéficiaires au prêt et à la bourse ainsi que les niveaux d'aide propres à chacun des types d'établissements d'enseignement. Le graphique 1 illustre la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi ceux et celles qui ont obtenu une aide financière aux études.

Il y a maintenant huit ans (depuis 1994-1995) que les personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire ont accès au Programme de prêts et bourses. Le tableau 2 montre que 16 206 d'entre elles ont bénéficié d'un prêt moyen de 2 280 $ et que, de ce nombre, 10 679 (65,9 %) ont reçu en outre une bourse moyenne de 3 457 $. Le montant moyen de l'aide attribuée à ces dernières totalise 5 891 $.

On constate aussi que le nombre de bénéficiaires d'un prêt est plus élevé dans les établissements d'enseignement universitaire (59 496) que dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés (44 674).

D'une part, 47 220 étudiantes et étudiants de 1er cycle ont reçu un prêt moyen de 2 649 $, tandis qu'il s'élevait à 3 724 $ pour les 12 276 bénéficiaires des 2e et 3e cycles. Parmi les 59 496 bénéficiaires fréquentant l'université, 33 867 ont également obtenu une bourse (56,9 %). La proportion de boursières et de boursiers est de 54,8 % au 1er cycle, de 66,5 % au 2e cycle et de 55,7 % au 3e cycle, et le montant moyen de la bourse s'élève respectivement à 4 346 $, à 4 351 $ et à 4 642 $. L'aide moyenne qu'ont obtenue ces personnes atteint ainsi 7 141 $, 8 108 $ et 8 518 $.

D'autre part, les 44 674 bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés ont obtenu en moyenne un prêt de 2 089 $; 71,3 % reçoivent une formation technique et 28,7 %, une formation générale. La majorité des bénéficiaires d'un prêt (88,2 %) se trouvent dans le secteur public. En tout, 22 814 personnes (51,1 %) ont aussi eu droit à une bourse : 53,3 % des bénéficiaires à la formation technique et 45,4 % des bénéficiaires à la formation générale. Le montant moyen de l'aide que le gouvernement leur a remis est de 5 760 $ (dont 3 230 $ en bourse) dans le premier groupe et de 4 677 $ (dont 2 476 $ en bourse) dans le second.

Par ailleurs, 6 648 bénéficiaires d'un prêt fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés et ont obtenu en moyenne un prêt de 5 496 $. Ces personnes ne sont plus admissibles à l'attribution d'une bourse depuis 1999-2000, sauf si elles sont atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure.

Enfin, les 180 bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour prêts seulement ont reçu en moyenne 5 343 $.

TABLEAU 2
Répartition des prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Types d'établissements	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	Total M $	N	Montant moyen $	Total M $	$
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	**16 206**	2 280	**36,9**	**10 679**	3 457	**36,9**	5 891
Enseignement collégial (programmes subventionnés)	**44 674**	2 089	**93,3**	**22 814**	3 038	**69,3**	5 485
• Formation générale	12 787	1 787	22,9	5 804	2 476	14,4	4 677
• Formation technique	31 887	2 210	70,4	17 010	3 230	54,9	5 760
• Secteur privé	5 274	3 846	20,3	2 530	2 978	7,5	7 638
• Secteur public	39 400	1 854	73,0	20 284	3 046	61,8	5 216
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)	**6 648**	5 496	**36,6**	**96**	3 440	**0,3**	6 761
Enseignement universitaire	**59 496**	2 871	**170,8**	**33 867**	4 355	**147,5**	7 379
• 1er cycle	47 220	2 649	125,1	25 868	4 346	112,5	7 141
• 2e cycle	10 761	3 729	40,1	7 155	4 351	31,1	8 108
• 3e cycle	1 515	3 686	5,6	844	4 642	3,9	8 518
Établissements reconnus pour prêts seulement	**180**	5 343	**1,0**	—	—	—	—
Total	**127 204**	2 662	**338,6**	**67 456**	3 766	**254,0**	6 502

GRAPHIQUE 1
Taux de bénéficiaires d'une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide selon les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

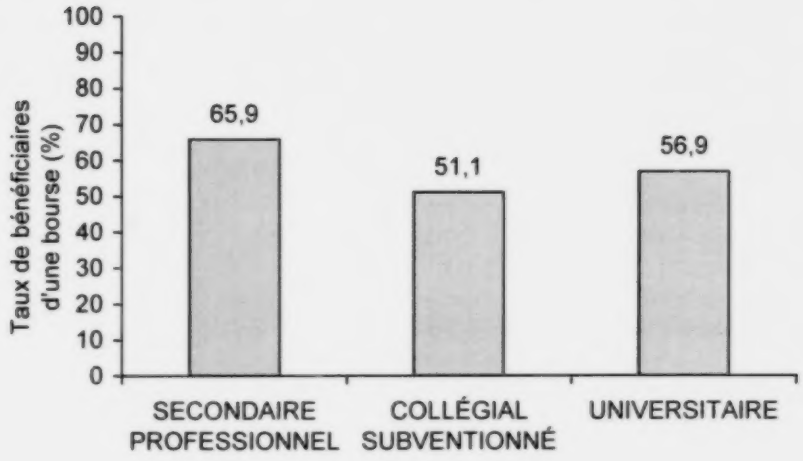

3 Prêts et bourses attribués selon la contribution ou non des parents et de la conjointe ou du conjoint

Le tableau 3 présente les résultats de l'attribution de l'aide financière aux études selon que les parents des bénéficiaires, ou encore leur conjointe ou conjoint, ont apporté ou non une contribution au financement des études.

On constate d'abord que la majorité des bénéficiaires d'un prêt, soit 57,3 %, sont considérés avec contribution des parents.

Cependant, les bénéficiaires sans contribution des parents ont obtenu un prêt qui atteint en moyenne 953 $ de plus que les bénéficiaires du premier groupe et ont eu droit plus fréquemment qu'eux et elles à une bourse (68,1 % contre 41,8 %). Le montant moyen de l'aide attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse, avec ou sans contribution des parents, est respectivement de 5 317 $ et de 7 475 $, ce qui représente un écart de 2 158 $ (dont 1 596 $ en bourse).

On remarque enfin que, pour les prêts, la proportion des bénéficiaires avec contribution de la conjointe ou du conjoint équivaut à 13,3 %. Ces personnes reçoivent une bourse dans une proportion supérieure à celle des bénéficiaires sans contribution de la conjointe ou du conjoint (76,8 % contre 64,2 %); le montant de la bourse est de 4 991 $ en moyenne, soit 779 $ de plus que celle du dernier groupe.

TABLEAU 3
Nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse avec ou sans contribution des parents, de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Contribution ou non des parents, du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Avec contribution des parents	72 868	2 255	30 431	2 890	5 317
Sans contribution des parents	54 336	3 208	37 025	4 486	7 475
• Avec contribution du conjoint ou de la conjointe	16 954	3 031	13 024	4 991	7 868
• Sans contribution du conjoint ou de la conjointe	37 382	3 288	24 001	4 212	7 263
Total	127 204	2 662	67 456	3 766	6 502

4 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires

Dans le tableau 4, l'aide financière aux études est répartie selon le lieu de résidence des bénéficiaires. On y voit que 74,2 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents et que le montant de celui-ci s'élève en moyenne à 2 801 $, soit 538 $ de plus que dans le cas contraire. Fait à signaler, les boursières et les boursiers sont près de trois fois plus nombreux parmi les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, soit 63,1 % contre 24,2 %. En outre, le montant de la bourse qui leur est attribuée est près de trois fois supérieur à celui des bénéficiaires qui résident chez leurs parents, l'écart étant de 2 594 $. C'est ce qui explique en très grande partie la différence de 2 966 $ entre le montant moyen de l'aide globale attribuée aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse qui résident ou non chez leurs parents.

TABLEAU 4
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts		Bourses		Montant moyen (prêt et bourse)
	N	Montant moyen $	N	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents	32 852	2 263	7 954	1 478	3 886
Ne résidant pas chez leurs parents	94 352	2 801	59 502	4 072	6 852
Total	127 204	2 662	67 456	3 766	6 502

5 Prêts et bourses attribués selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Le tableau 5 indique l'attribution de l'aide financière aux études selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents.

On remarque avant tout que la majorité des bénéficiaires d'une aide financière aux études ne résident pas chez leurs parents (60,1 % parmi les bénéficiaires avec contribution des parents et 93,1 % parmi les bénéficiaires sans contribution des parents). On note aussi que les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents obtiennent des bourses dans une proportion plus élevée que celles et ceux qui résident chez leurs parents (53,5 % contre 24,0 % parmi celles et ceux avec contribution des parents et 71,3 % contre 25,9 % parmi celles et ceux sans contribution des parents).

TABLEAU 5
Répartition des prêts et bourses selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Prêts			Bourses			Montant moyen (prêt et bourse)
	N	%	Montant moyen $	N	%	Montant moyen $	$
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	29 086	22,9	2 115	6 977	10,3	1 378	3 703
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	43 782	34,4	2 347	23 454	34,8	3 340	5 797
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	3 765	3,0	3 408	977	1,5	2 193	5 195
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	50 571	39,7	3 193	36 048	53,4	4 548	7 538
Total	127 204	100,0	2 662	67 456	100,0	3 766	6 502

6 Prêts attribués par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents

Dans le tableau 6, on remarque d'abord que 50,0 % des bénéficiaires d'un prêt inscrites et inscrits à la formation professionnelle au secondaire sont reconnus avec contribution de leurs parents. On note aussi que, dans l'ensemble, 77,6 % ne résident pas chez leurs parents.

En outre, dans les établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont subventionnés, on dénombre 73,9 % de bénéficiaires d'un prêt avec contribution des parents. Au total, la proportion de celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents atteint 68,0 %.

Également, 48,4 % des bénéficiaires d'un prêt qui fréquentent l'université sont reconnus avec contribution des parents, et la majorité ne résident pas chez eux (80,0 %).

Pour leur part, celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial dont les programmes sont non subventionnés sont des bénéficiaires sans contribution des parents dans 56,1 % des cas. Dans ces établissements, 55,3 % des bénéficiaires d'un prêt ne résident pas chez leurs parents.

TABLEAU 6

Répartition des prêts par types d'établissements d'enseignement selon le lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	Prêts par types d'établissements									
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial				Enseignement universitaire		Établissements reconnus pour prêts seulement	
			Progr. subv.		Progr. non subv.					
	N	%	N	%	N	%	N	%	N	%
Résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	3 245	20,0	13 831	31,0	2 098	31,6	9 899	16,6	13	7,2
Ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers	4 856	30,0	19 147	42,9	821	12,3	18 880	31,8	78	43,3
Résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	390	2,4	471	1,0	869	13,1	2 029*	3,4	6	3,3
Ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers	7 715	47,6	11 225	25,1	2 860	43,0	28 688**	48,2	83	46,1
Total	16 206	100,0	44 674	100,0	6 648	100,0	59 496	100,0	180	100,0

* Parmi ces bénéficiaires, 907 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

** Parmi ces bénéficiaires, 11 297 poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle.

Enfin, dans les établissements reconnus pour prêts seulement, les bénéficiaires sans contribution des parents sont dans une proportion de 50,5 %. Fait à signaler, 89,4 % demeurent ailleurs que chez leurs parents.

7 Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement

Le Programme de prêts et bourses a touché une fraction importante des étudiantes et des étudiants qui poursuivent des études postsecondaires à temps plein, soit 29,5 %. Le tableau 7 montre cependant que celles et ceux qui vont à l'université y ont eu recours dans une proportion plus élevée que les étudiantes et les étudiants au collégial. Le taux de bénéficiaires d'un prêt, comparativement au nombre d'inscriptions, se chiffre à 36,1 % dans le premier groupe et à 24,0 % dans le second.

Dans les établissements d'enseignement collégial, le taux de participation est de 23,6 % pour le secteur public et de 28,3 % pour le secteur privé. On observe aussi que les proportions respectives d'étudiantes et d'étudiants de la formation générale et de la formation technique qui ont obtenu une aide financière sont de 14,9 % et de 31,5 %. Dans les universités, on compte respectivement 35,3 % de bénéficiaires au 1er cycle, 49,4 %, au 2e cycle, et 16,8 %, au 3e cycle.

Quant aux personnes inscrites à la formation professionnelle au secondaire qui sont admissibles à l'aide financière gouvernementale depuis 1994-1995, leur taux de participation est inférieur à celui des bénéficiaires qui fréquentent des établissements d'enseignement collégial, soit 18,8 %.

Par ailleurs, dans l'ensemble, 16,5 % des personnes inscrites à temps plein dans un établissement d'enseignement postsecondaire ont obtenu une bourse, soit plus précisément 21,3 % de celles qui vont à l'université et 12,5 % de celles qui sont au collégial.

En outre, le taux de boursières et de boursiers du collégial est respectivement dans le secteur privé et le secteur public de 13,9 % et de 12,3 %, alors qu'à la formation technique il est supérieur à celui de la formation générale (17,1 % contre 6,9 %). Dans les universités, ce sont les étudiantes et les étudiants de 2e cycle qui sont les plus nombreux à recevoir cette forme d'aide (35,9 %) par rapport à 19,8 % au 1er cycle et à 9,8 % au 3e cycle. Au secondaire, 12,8 % des étudiantes et des étudiants inscrits à temps plein à la formation professionnelle bénéficient d'une bourse.

TABLEAU 7

Taux de participation des étudiantes et des étudiants au Programme de prêts et bourses au trimestre d'automne 2001 par types d'établissements d'enseignement selon les formes d'aide aux études

Types d'établissements	Inscriptions à temps plein	Prêts		Bourses	
			Taux de participation		Taux de participation
	N	N	%	N	%
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	70 690	13 311	18,8	9 048	12,8
Enseignement collégial	**172 763**	**41 419**	**24,0**	**21 527**	**12,5**
• Secteur privé	14 537	4 112	28,3	2 026	13,9
• Secteur public	158 226	37 307	23,6	19 501	12,3
• Formation générale	78 515	11 716	14,9	5 435	6,9
• Formation technique	94 248	29 703	31,5	16 092	17,1
Enseignement universitaire	**142 007**	**51 306**	**36,1**	**30 281**	**21,3**
• 1er cycle	117 203	41 330	35,3	23 209	19,8
• 2e cycle	17 164	8 695	49,4	6 325	35,9
• 3e cycle	7 640	1 281	16,8	747	9,8
Total (enseign. postsecondaire)	**314 770**	**92 725**	**29,5**	**51 808**	**16,5**

8 Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement

Des 149 559 demandes d'aide financière aux études adressées au ministère de l'Éducation, 8 661 ont été refusées, soit 5,8 %. Les principaux motifs de refus sont les ressources pécuniaires suffisantes des parents (5 316 cas), l'atteinte de la période maximale d'admissibilité au Programme (722 cas) et les ressources pécuniaires suffisantes de l'étudiante ou de l'étudiant ou de son conjoint ou de sa conjointe (1 359 cas). On dénombre aussi 7 525 personnes qui ont présenté une demande et qui se sont désistées, ainsi que 5 605 autres dont l'admissibilité au Programme ou le montant de l'aide financière à leur attribuer n'ont pu être établis faute de renseignements essentiels.

TABLEAU 8
Motifs de refus des demandes d'aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Types d'établissements	Motifs de refus					Ensemble des demandes refusées
	Ressources financières suffisantes des parents	Ressources financières suffisantes des bénéficiaires, du conjoint ou de la conjointe	Période maximale d'admissibilité écoulée	Limite du montant d'endettement	Autres motifs	
	N	N	N		N	
Enseignement secondaire (formation professionnelle)	401	318	14	12	386	1 131
Enseignement collégial						
• Programmes subventionnés	2 446	653	282	27	387	3 795
• Programmes non subventionnés	32	2	17	1	50	102
Enseignement universitaire	2 398	375	399	49	316	3 537
Établissements reconnus pour prêts seulement	39	11	10	2	34	96
Total	5 316	1 359	722	91	1 173	8 661

9 Situation de famille et sexe des bénéficiaires

Les données du tableau 9 révèlent que les femmes sont plus nombreuses que les hommes à avoir obtenu de l'aide financière aux études (58,4 % contre 41,6 %). L'écart est encore plus prononcé parmi les personnes qui ont déjà été mariées, soit 69,0 % de femmes comparativement à 31,0 % d'hommes.

Par ailleurs, on dénombre globalement 83,0 % de célibataires, 10,2 % de personnes mariées, 3,7 % l'ayant déjà été et 3,1 % qui vivent maritalement avec enfants.

TABLEAU 9
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la situation de famille et le sexe, 2001-2002

Situation de famille	Bénéficiaires		Ensemble des bénéficiaires
	Femmes	Hommes	
	N	N	
Célibataire	61 388	44 656	106 044
Mariée ou marié	7 294	5 741	13 035
Séparée ou séparé	1 390	640	2 030
Divorcée ou divorcé	1 766	804	2 570
Veuve ou veuf	101	20	121
Vivant maritalement avec enfants	2 737	1 231	3 968
Total	74 676	53 092	127 768

10 Citoyenneté des bénéficiaires

Le tableau 10 indique que 17,7 % des bénéficiaires d'une aide financière aux études n'ont pas la citoyenneté canadienne de naissance; parmi elles, 10,7 % résident en permanence au Canada et 7,0 % sont canadiennes par naturalisation.

TABLEAU 10
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la citoyenneté, 2001-2002

Citoyenneté	Bénéficiaires	
	N	%
Citoyenneté canadienne (de naissance)	105 253	82,4
Citoyenneté canadienne (naturalisation)	8 886	7,0
Résidence permanente	13 653	10,7
Total	127 768	100,0

11 Ressources financières des bénéficiaires d'une bourse

Les graphiques 2, 3 et 4 font voir la répartition des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse. Dans le cas de celles et ceux avec contribution des parents, les données sont ventilées selon le lieu de résidence, dans le cas contraire, elles le sont en tenant compte de la présence ou non d'enfants à charge.

Fait à noter : l'aide financière gouvernementale représente la plus large part (au moins 66,0 %) des ressources financières dont disposent les bénéficiaires d'une bourse, et cela, autant pour celles et ceux avec ou sans contribution des parents, quel que soit le lieu de résidence et qu'ils aient ou non un conjoint ou une conjointe ainsi que des enfants.

Le graphique 2 montre que, pour financer leurs études, les bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents et qui résident chez ces derniers (N : 6 975) disposent en moyenne de 5 206 $, dont 3 702 $ (71,1 %) constituent une aide gouvernementale. Celles et ceux qui ne résident pas chez leurs parents (N : 23 454) ont à leur disposition 8 746 $ en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève alors à 5 796 $ (66,3 %). Il faut également noter que les bénéficiaires du dernier groupe reçoivent 1 961 $ de plus sous la forme d'une bourse que celles et ceux du premier.

GRAPHIQUE 2

Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002

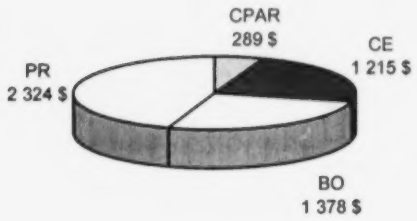

Bénéficiaires d'une bourse
résidant chez leurs parents : 6 975
Ressources totales : 5 206 $

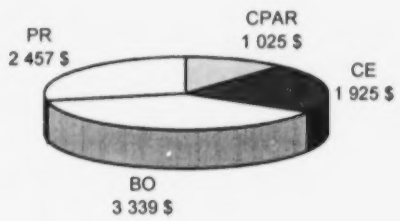

Bénéficiaires d'une bourse
ne résidant pas chez leurs parents : 23 454
Ressources totales : 8 746 $

Dans le graphique 3, les ressources financières des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint sont réparties selon la présence ou non d'enfants. Celles ou ceux qui n'en ont pas (N : 19 344) disposent en moyenne de 9 590 $, dont 7 022 $ (73,2 %) constituent une aide gouvernementale. Pour leur part, les bénéficiaires avec enfants (N : 4 653) ont à leur disposition 9 842 $[3] en moyenne pour financer leurs études; la contribution du gouvernement atteint alors 8 265 $ (84,0 %). Dans le premier groupe, le montant moyen de la bourse est de 3 899 $ et, dans le second, de 5 511 $, soit une différence de 1 612 $.

GRAPHIQUE 3

Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents et sans conjointe ou conjoint selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002

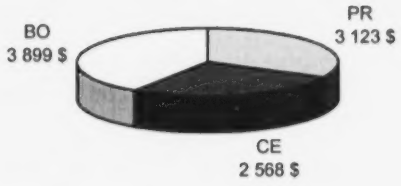

Bénéficiaires sans enfant : 19 344
Ressources totales : 9 590 $

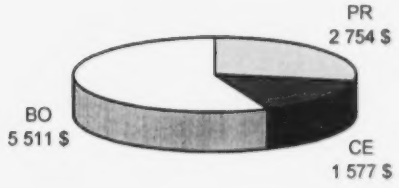

Bénéficiaires avec enfants : 4 653
Ressources totales : 9 842 $[3]

3. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale versée pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

Les données du graphique 4 révèlent que les bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, ayant un conjoint ou une conjointe, mais sans enfant (N : 3 900), disposent en moyenne de 9 412 $, dont 7 446 $ (79,1 %) constituent une aide gouvernementale. Par ailleurs, les bénéficiaires avec enfants (N : 9 124) ont à leur disposition 9 761 $[4] en moyenne; la contribution du gouvernement s'élève à 8 048 $ (82,5 %). Le montant moyen de la bourse est, d'une part, de 4 451 $ et, d'autre part, de 5 221 $, ce qui représente un écart de 770 $.

GRAPHIQUE 4
Répartition des ressources financières moyennes des bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents, mais avec conjointe ou conjoint, selon la présence ou non d'enfants, 2001-2002

Bénéficiaires sans enfant : 3 900
Ressources totales : 9 412 $

Bénéficiaires avec enfants : 9 124
Ressources totales 9 761 $[4]

12 Allocation spéciale relative à la mesure des régions et des MRC dites périphériques

Une mesure spéciale d'aide financière s'applique aux étudiantes et aux étudiants avec contribution des parents et qui ne résident pas chez ces derniers, si leur lieu de provenance ou l'établissement d'enseignement qu'elles ou ils fréquentent est situé dans certaines régions ou MRC dites périphériques. En 2001-2002, 10 113 personnes ont bénéficié d'une aide additionnelle au titre de cette mesure : 965 ont reçu une allocation supplémentaire sous la forme d'un prêt de 400 $, et 9 148 ont obtenu 480 $ sous la forme d'une bourse. L'aide financière supplémentaire ainsi attribuée totalise 4,78 millions de dollars.

4. Cette donnée ne comprend pas l'allocation familiale pour la subsistance des enfants d'âge mineur en vertu des dispositions de la Politique familiale du Québec depuis le trimestre d'automne 1997.

TABLEAU 11
Répartition des bénéficiaires d'une aide additionnelle au titre de la mesure des régions et des MRC dites périphériques, 2001-2002

Régions et MRC dites périphériques	Bénéficiaires		Montant global attribué
	N	%	M $
Région du Bas-Saint-Laurent–Gaspésie	4 792	47,4	2,27
Région du Saguenay–Lac-Saint-Jean	2 459	24,3	1,16
Région de la Côte-Nord	810	8,0	0,38
Région de l'Abitibi-Témiscamingue	1 443	14,3	0,67
MRC Pontiac	77	0,8	0,04
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	113	1,1	0,06
MRC Antoine-Labelle	295	2,9	0,14
MRC Le Haut-Saint-Maurice	124	1,2	0,06
Total	10 113	100,0	4,78

D CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES AVEC CONTRIBUTION DES PARENTS

Le tableau 12 révèle essentiellement qu'un peu plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents n'habitent pas chez ces derniers, soit 60,0 %.

TABLEAU 12
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le lieu de résidence, 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
Résidant chez leurs parents	29 242	40,0
Ne résidant pas chez leurs parents	43 918	60,0
Total	73 160	100,0

Des données du tableau 13, il faut surtout retenir que 65,9 % des parents sont réputés contribuer au financement des études pour un seul enfant aux études postsecondaires ou à la formation professionnelle au secondaire, 29,3 % pour deux et 4,8 % pour trois enfants ou plus.

TABLEAU 13
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de leurs enfants à charge qui fréquentent un établissement d'enseignement secondaire (formation professionnelle) ou postsecondaire, 2001-2002

Nombre d'enfants	Bénéficiaires avec contribution des parents	
	N	%
1	48 213	65,9
2	21 434	29,3
3	3 198	4,4
4 et plus	315	0,4
Total	73 160	100,0

Les données du tableau 14 indiquent que la mère et le père sont réputés contribuer au financement des études des bénéficiaires dans 64,5 % des cas. On note aussi que les parents sont respectivement salariés, sans emploi et travailleurs autonomes dans les proportions suivantes : 67,3 %, 14,5 % et 18,2 %.

TABLEAU 14
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études avec contribution des parents selon le nombre de parents réputés contribuer au financement des études et leur occupation, 2001-2002

Parents réputés contribuant au financement des études des bénéficiaires	Occupation des parents*			
	Sans-emploi	Salariés et salariées	Travailleurs et travailleuses autonomes	Total
1 (mère, père ou répondant)	6 286	16 315	2 266	24 867
2 (mère et père)	3 861	30 809	10 439	45 109
Total	10 147	47 124	12 705	69 976

* L'occupation des parents est inconnue en ce qui concerne 3 184 bénéficiaires avec contribution des parents.

E CARACTÉRISTIQUES DES BÉNÉFICIAIRES D'UNE AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES SANS CONTRIBUTION DES PARENTS

La répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge révèle que la grande majorité (68,7 %) n'ont pas d'enfant. Par ailleurs, le gouvernement a soutenu 17 101 familles regroupant 28 016 enfants grâce au Programme de prêts et bourses.

TABLEAU 15
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon le nombre d'enfants à charge, 2001-2002

Enfants à charge	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
0	37 507	68,7
1	9 581	17,5
2	5 123	9,4
3 et plus	2 397	4,4
Total	54 608	100,0

Les données du tableau 16 indiquent que 68,7 % des bénéficiaires sans contribution des parents n'ont pas de conjointe ou de conjoint. Parmi celles et ceux qui ont des enfants à charge (31,3 %), 10,1 % sont chefs de famille monoparentale et 21,2 % vivent avec une conjointe ou un conjoint.

TABLEAU 16
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint et d'enfants à charge, 2001-2002

	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint ni enfant	32 092	58,8
Bénéficiaires sans conjointe ou conjoint avec enfants	5 500	10,1
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et sans enfant	5 415	9,9
Bénéficiaires avec conjointe ou conjoint et enfants	11 601	21,2
Total	54 608	100,0

Dans le tableau 17, la répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents s'appuie sur les différentes raisons qui expliquent pourquoi elles et ils sont ainsi classés. C'est, dans la plus grande part des cas, soit 44,6 %, parce qu'ils ont été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou encore parce qu'ils ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université. Dans l'ensemble, les bénéficiaires sont mariés dans une proportion de 23,9 %; parmi ces derniers, 9,9 % n'ont pas d'enfant à charge.

Quant aux bénéficiaires ayant des enfants (31,4 %), ils comprennent 14,0 % de personnes mariées, 7,3 % de personnes vivant maritalement et 10,1 % de chefs de famille monoparentale.

Il est important de souligner ici que le principal critère que le Ministère retient pour déterminer le statut de la ou du bénéficiaire sans contribution des parents est sa situation de famille. D'autres éléments sont néanmoins pris en considération et, dans certains cas, d'autres critères peuvent faire en sorte qu'une ou un bénéficiaire fasse partie de cette catégorie. À titre d'exemple, parmi les 5 402 bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant, on en dénombre 1 428 qui sont sans contribution des parents en raison de leur expérience sur le marché du travail ou parce qu'elles ou ils

ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans ou ont déjà obtenu un diplôme ou 90 unités de premier cycle à l'université.

Les 3 974 autres bénéficiaires mariées ou mariés sans enfant sont sans contribution des parents en raison de leur état civil seulement. De ce nombre, 1 383 étudiantes et étudiants ont un conjoint ou une conjointe qui poursuit des études à temps plein. On compte ainsi 2,5 % des personnes sans contribution des parents en raison du mariage seulement et dont la conjointe ou le conjoint est aux études à temps plein.

TABLEAU 17
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, 2001-2002

Situation des bénéficiaires	Bénéficiaires sans contribution des parents	
	N	%
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge	5 402	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge	7 633	14,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge	2 743	5,0
Vivent maritalement avec enfants à charge	3 968	7,3
Sont chefs de famille monoparentale	5 500	10,1
Sont parents naturels ou adoptifs	910	1,7
Ont obtenu un diplôme de premier cycle à l'université	9 117	16,7
Ont accumulé 90 unités de premier cycle à l'université (sans diplôme)	2 310	4,2
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans	12 916	23,7
Sont orphelines ou orphelins	391	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université	2 196	4,0
Retour aux études sept ans après la période de l'obligation de la fréquentation scolaire	1 420	2,6
Autres	102	0,2
Total	54 608	100,0

* Les données sont ventilées en considérant d'abord la situation de famille des bénéficiaires.

F CONTRIBUTIONS PRISES EN COMPTE DANS LE CALCUL DU MONTANT DE LA BOURSE

Le Programme de prêts et bourses étant contributif et supplétif, l'aide financière attribuée est fonction non seulement de la somme des dépenses admises, mais également de la contribution que doivent apporter la ou le bénéficiaire, ses parents et, s'il y a lieu, sa conjointe ou son conjoint.

1 Contribution de la ou du bénéficiaire d'une aide financière aux études

Les données relatives à ce type de contribution sont établies à partir des revenus d'emploi des bénéficiaires d'un prêt qui ont présenté une demande de bourse.

Le tableau 18 montre notamment que 88 097 bénéficiaires d'un prêt, soit 69,4 % de celles et ceux qui fréquentent des établissements d'enseignement reconnus pour l'attribution de prêts et bourses, ont demandé une bourse. Dans l'ensemble, la contribution moyenne que ces personnes ont à fournir est de 2 262 $. La contribution moyenne de ces bénéficiaires a été réduite de 407 $ (15,2 %) depuis 2000-2001 bien que le revenu d'emploi moyen des bénéficiaires soit passé de 4 144 $ à 4 579 $ (10,5 %) entre 2000-2001 et 2001-2002. C'est le résultat de l'application des mesures récurrentes de réduction de la contribution de l'étudiante ou de l'étudiant instaurées en 2001-2002.

On y note aussi que la contribution des bénéficiaires varie selon les types d'établissements d'enseignement. En effet, au secondaire, la contribution moyenne s'établit à 1 466 $, tandis qu'elle est de 1 921 $ au collégial pour les programmes subventionnés. Enfin, à l'université, elle s'élève à 2 763 $.

Les données du graphique 5 répartissent les bénéficiaires ayant obtenu une bourse selon la contribution exigée de leur part.

GRAPHIQUE 5
Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse selon la contribution exigée de leur part, 2001-2002

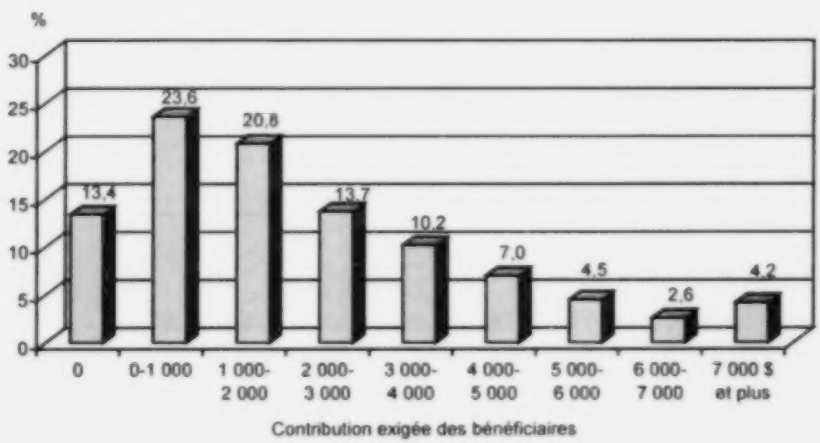

TABLEAU 18

Répartition des bénéficiaires d'un prêt ayant présenté une demande de bourse par types d'établissements d'enseignement selon le montant de leur contribution, 2001-2002

Contribution des bénéficiaires	Prêts par types d'établissements							
	Enseignement secondaire (form. prof.)		Enseignement collégial (progr. subv.)		Enseignement universitaire		Ensemble des bénéficiaires	
	N	%	N	%	N	%	N	%
—	2 691	20,2	3 152	9,9	5 985	14,0	11 828	13,4
1 – 1 000 $	4 400	33,1	10 008	31,3	6 395	14,9	20 803	23,6
1 001 – 2 000 $	2 746	20,7	7 141	22,4	8 423	19,6	18 310	20,8
2 001 – 3 000 $	1 455	10,9	4 824	15,1	5 784	13,5	12 063	13,7
3 001 – 4 000 $	876	6,6	2 932	9,2	5 135	12,0	8 943	10,2
4 001 – 5 000 $	463	3,5	1 743	5,5	3 999	9,3	6 205	7,0
5 001 – 6 000 $	271	2,0	982	3,1	2 704	6,3	3 957	4,5
6 001 – 7 000 $	179	1,3	502	1,6	1 587	3,7	2 268	2,6
7 001 $ et plus	212	1,6	644	2,0	2 864	6,7	3 720	4,2
Total	13 293	100,0	31 928	100,0	42 876	100,0	88 097	100,0
Contribution moyenne ($)	1 466		1 921		2 763		2 262	

2 Contribution des parents

En vue de présenter les données les plus précises possible relativement à la contribution réelle des parents sur leurs revenus, une distinction est faite entre la contribution exigée et la contribution calculée.

Il faut signaler que, depuis 1998-1999, la contribution calculée des parents est établie selon leurs revenus bruts au lieu de leurs revenus nets après impôt. Du même coup, cette contribution a été réduite pour les familles ayant des revenus inférieurs à 40 000 $.

La contribution exigée correspond au montant que les parents sont appelés à verser à l'étudiante ou à l'étudiant pour combler la part des dépenses admises que ne couvrent pas sa contribution personnelle et l'aide gouvernementale. Quant à la contribution calculée, elle représente le montant en fonction des revenus bruts des parents ainsi que des exemptions accordées pour le maintien de l'unité familiale et la subsistance des enfants à charge, puis divisé par le nombre d'enfants pour lesquels ils participent au financement des études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires.

Ainsi, les données du tableau 19 révèlent que, pour les bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (41,6 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution exigée de leurs parents est égale à la contribution calculée, soit 778 $ en moyenne. Cependant, en ce qui a trait aux bénéficiaires d'un prêt seulement (58,4 % des bénéficiaires avec contribution des parents), la contribution moyenne exigée des parents est inférieure à la contribution moyenne calculée, soit 1 562 $ comparativement à 3 130 $, puisque cette dernière excède la part des dépenses admises que ne couvre pas la contribution personnelle de la ou du bénéficiaire et le prêt.

Pour l'ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents, la contribution calculée pour ces derniers (prise en considération lors du calcul de l'aide) est en moyenne de 2 152 $ en 2001-2002, ce qui équivaut à une baisse de 176 $ par rapport à 2000-2001. Cette baisse s'est produite alors que les revenus moyens des parents se sont accrus et sont passés, entre 2000-2001 et 2001-2002, de 35 568 $ à 36 595 $ (hausse de 1 027 $). Cette hausse des revenus aurait normalement entraîné une augmentation moyenne de 130 $ de la contribution des parents.

Par conséquent, et ce, en raison de l'application de mesures récurrentes de réduction de la contribution des parents en 2001-2002, la contribution moyenne de ceux-ci a véritablement diminué de 306 $ (176 $ + 130 $), ce qui correspond à une baisse de 13,1 % par rapport à 2000-2001 (2 328 $).

TABLEAU 19
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts selon les formes d'aide, 2001-2002

Formes d'aide	Bénéficiaires avec contribution des parents		Contribution moyenne des parents	
			Contribution calculée	Contribution exigée
	N	%	$	$
Prêt	42 729	58,4	3 130	1 562
Prêt et bourse	30 431	41,6	778	778
Total	73 160	100,0	2 152	1 236

On voit au tableau 20 que, dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée des parents des bénéficiaires est de 1 236 $, soit 596 $ pour celles et ceux qui résident avec eux et 1 662 $ pour les autres. Par ailleurs, la contribution calculée moyenne s'établit à 2 152 $: elle s'élève à 1 645 $ pour les bénéficiaires qui résident chez leurs parents et à 2 490 $ dans le cas contraire. Dans l'ensemble, la contribution moyenne exigée s'établit à 1 236 $ (42,6 %) de moins que la contribution moyenne calculée.

TABLEAU 20
Contribution moyenne des parents en fonction de leurs revenus bruts et du nombre d'enfants aux études secondaires (formation professionnelle) ou postsecondaires selon le lieu de résidence des bénéficiaires, 2001-2002

Revenus bruts des parents	Nombre d'enfants aux études à la charge des parents	Bénéficiaires résidant chez leurs parents			Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents		
			Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne		Contribution calculée moyenne	Contribution exigée moyenne
		N	$	$	N	$	$
20 000 $ et moins	1	7 376	—	—	9 800	—	—
	2	1 862	—	—	1 590	—	—
	3 et plus	369	—	—	203	—	—
		9 607	—	—	11 593	—	—
20 001–30 000 $	1	3 458	456	267	4 222	508	400
	2	1 019	130	74	1 378	154	131
	3 et plus	161	65	20	162	49	32
		4 638	371	216	5 762	410	325
30 001–40 000 $	1	3 351	1 809	885	4 309	1 793	1 600
	2	1 163	782	443	1 734	778	722
	3 et plus	159	354	210	199	364	340
		4 673	1 504	751	6 242	1 466	1 316
40 001–50 000 $	1	2 650	3 291	1 126	3 825	3 477	2 818
	2	1 094	1 598	789	1 569	1 593	1 470
	3 et plus	173	970	617	172	966	887
		3 917	2 716	1 009	5 566	2 868	2 378
50 001–60 000 $	1	1 931	4 814	1 357	3 363	5 131	3 475
	2	1 065	2 441	965	1 635	2 474	2 192
	3 et plus	158	1 486	713	236	1 552	1 371
		3 094	3 874	1 197	5 234	4 139	2 979
60 001 $ et plus	1	1 034	6 605	2 414	3 980	7 633	3 892
	2	1 822	4 310	1 220	4 630	5 382	3 335
	3 et plus	457	3 338	821	911	4 182	2 713
		3 313	4 892	1 538	9 521	6 208	3 508
Total		29 242	1 645	596	43 918	2 490	1 662
Ensemble des bénéficiaires avec contribution des parents : 73 160		Contribution calculée moyenne : 2 152 $			Contribution moyenne exigée des parents : 1 236 $		

Les données présentées dans le tableau 21 indiquent la contribution globale des parents des bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse. Il faut noter surtout que, dans 50,9 % des cas, aucune contribution n'a été exigée de leur part et que, dans l'ensemble, la contribution moyenne se chiffre à 857 $.

Le graphique 6 illustre les données du tableau 21.

TABLEAU 21
Répartition des boursières et des boursiers selon la contribution globale* des parents, 2001-2002

Contribution globale des parents	Bénéficiaires d'une bourse avec contribution des parents	
	N	%
—	15 491	50,9
1–1 000 $	5 602	18,4
1 001–2 000 $	4 014	13,2
2 001–3 000 $	2 672	8,8
3 001–4 000 $	1 636	5,4
4 001–5 000 $	703	2,3
5 001–6 000 $	174	0,6
6 001–7 000 $	64	0,2
7 001 $ et plus	75	0,2
Total	30 431	100,0
Contribution moyenne : 857 $		

* En fonction de leurs revenus bruts et de leur actif net.

GRAPHIQUE 6
Répartition des bénéficiaires d'une bourse selon la contribution globale des parents, 2001-2002

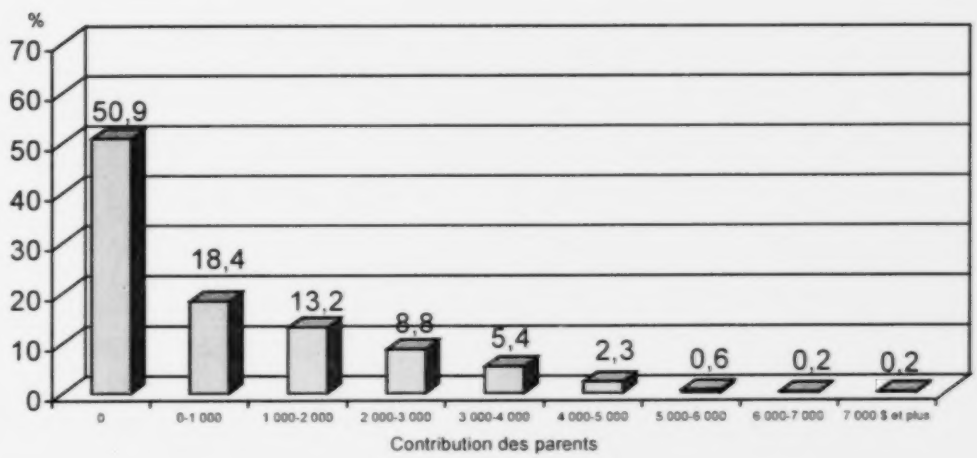

En ce qui concerne la contribution moyenne des parents des bénéficiaires d'une bourse par rapport à leur actif net, il importe de retenir que 12,4 % d'entre eux ont un actif net d'au moins 90 000 $ et que cette contribution est de 634 $.

TABLEAU 22
Répartition des boursières et des boursiers selon l'actif net des parents et contribution moyenne calculée des parents par rapport à leur actif net, 2001-2002

Actif net des parents	Bénéficiaires d'une bourse	Contribution moyenne des parents
	N	$
90 001–100 000 $	621	74
100 001–150 000 $	1 546	398
150 001–200 000 $	623	773
200 001–250 000 $	386	813
250 001–300 000 $	239	1 095
300 000 $ et plus	345	1 928
Total	3 760	634

3 Contribution de la conjointe ou du conjoint

La contribution calculée que la conjointe ou le conjoint doit apporter, s'il y a lieu, au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire sans contribution des parents est évaluée en tenant compte d'une exemption pour frais de subsistance, applicable depuis 1998-1999, sur ses revenus bruts au lieu de ses revenus nets après impôt. Cette contribution a été réduite du même coup pour les conjoints ou les conjointes des personnes dont les revenus bruts sont inférieurs à 40 000 $. En 2001-2002, une des mesures récurrentes instaurées a de nouveau réduit cette contribution de 10 %.

Le tableau 23 montre que, dans l'ensemble, 69,0 % des conjoints ou conjointes n'ont pas à contribuer au financement des études de ces bénéficiaires. La contribution moyenne calculée se situe à 727 $ pour l'ensemble. Ces données sont aussi illustrées dans le graphique 7.

TABLEAU 23
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Contribution du conjoint ou de la conjointe	Bénéficiaires	
	N	%
—	11 749	69,0
1–1 000 $	1 780	10,4
1 001–2 000 $	1 235	7,3
2 001–3 000 $	785	4,6
3 001–4 000 $	522	3,1
4 001–5 000 $	324	1,9
5 001–6 000 $	230	1,4
6 001–7 000 $	135	0,8
7 001 $ et plus	256	1,5
Total	17 016	100,0
Contribution moyenne : 727 $*		

* La contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint a diminué de 134 $ (15,6 %) en 2001-2002 par rapport à 2000-2001. Par ailleurs, si l'on ne tient compte que des conjointes et des conjoints qui devaient effectivement contribuer au financement des études d'une ou d'un bénéficiaire, la contribution moyenne a diminué de 386 $ (14,1 %), passant de 2 734 $ à 2 348 $.

GRAPHIQUE 7
Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études selon la contribution de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

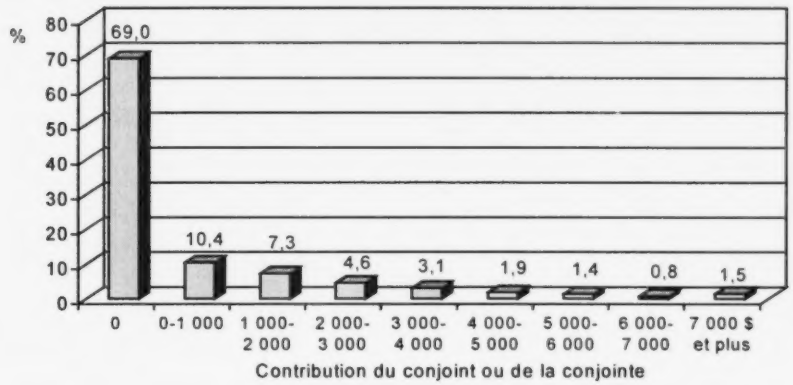

G LES PRÊTS ET LEUR REMBOURSEMENT

La présente section traite de la question entourant la gestion des prêts et leur remboursement.

Au 31 mars 2002, le gouvernement devait pourvoir au paiement des intérêts sur les prêts attribués à 138 410 personnes aux études. Les prêts ainsi négociés totalisaient 1,043 milliard de dollars (voir le tableau 59), et l'emprunt moyen s'élevait à 7 536 $. De fait, du 1er avril 2001 au 31 mars 2002, le gouvernement a payé 48,0 millions de dollars en intérêts sur les prêts. Au cours de la même période, 383 910 emprunteuses et emprunteurs devaient aux institutions financières 2,059 milliards de dollars, soit 5 364 $ par personne en moyenne. On évaluait alors à 3,152 milliards de dollars l'ensemble des prêts garantis par le gouvernement aux institutions financières, y compris 49,2 millions en prêts non échus, associés à l'achat d'un micro-ordinateur, sur lesquels les étudiantes et les étudiants paient les intérêts.

Il faut noter par ailleurs qu'en 2001-2002 des rachats de créances équivalant à 114,4 millions de dollars ont dû être effectués; ces rachats touchent 9 443 emprunteuses et emprunteurs. De plus, 7,7 millions de dollars ont été consacrés au Programme de remboursement différé auquel participent 22 869 personnes. Les montants recouvrés ont atteint quant à eux 57,2 millions de dollars, dont 38,6 millions sont associés aux prêts et 18,6 millions, aux bourses versées en trop.

Il importe de signaler que 59 971 emprunteuses et emprunteurs devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement de leurs prêts, soit le 1er juillet 2001, le 1er décembre 2001, le 1er janvier 2002 ou le 1er mars 2002. Le montant moyen de leur dette d'études s'élève à 8 465 $. Le tableau 24 indique de quelle façon les emprunteuses et les emprunteurs se répartissaient par tranche de prêt et selon les types d'établissements d'enseignement.

TABLEAU 24
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre en charge à la fin de leurs études le remboursement des prêts obtenus selon le montant de la dette d'études et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

Dette d'études	Emprunteuses et emprunteurs selon les types d'établissements								
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial			Enseignement universitaire			Établissements reconnus pour prêts seulement	Total
		(form. gén.)	Progr. subv. (form. tech.)	Progr. non subv.	1er cycle	2e cycle	3e cycle		
	N	N	N	N	N	N	N	N	N
1– 5 000 $	8 861	2 720	7 809	623	3 683	740	81	152	24 649
5 001–10 000 $	1 771	716	5 329	1 968	4 901	962	95	185	15 947
10 001–15 000 $	637	127	2 097	1 211	4 078	893	118	145	9 306
15 001 $ et plus	416	16	985	1 187	4 379	2 196	479	411	10 069
Total	11 685	3 579	16 220	4 989	17 041	4 791	773	893	59 971
Montant de la dette d'études ($)	4 502	3 774	6 344	11 139	10 814	14 562	18 517	16 452	8 465

Les données montrent que 41,1 % des emprunteuses et des emprunteurs ont une dette d'études de moins de 5 000 $; 26,6 %, une dette de 5 001 $ à 10 000 $; 15,5 %, une dette de 10 001 $ à 15 000 $; et 16,8 %, une dette de 15 000 $ et plus.

Les montants des prêts qui devaient être pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs varient selon les types d'établissements d'enseignement.

Les étudiantes et les étudiants de la formation professionnelle au secondaire devaient prendre charge d'un prêt de 4 502 $ en moyenne.

Au collégial, les emprunteuses et emprunteurs des programmes subventionnés qui poursuivent des études à la formation générale devaient prendre charge d'un prêt moyen de 3 774 $, tandis que celles et ceux de la formation technique, d'un prêt moyen de 6 344 $. Quant à celles et ceux des programmes non subventionnés, ils avaient un prêt moyen de 11 139 $.

Pour leur part, les emprunteuses et les emprunteurs venant des universités reconnues pour les prêts et bourses ont pris charge d'un prêt moyen de 10 814 $ si elles ou ils poursuivaient des études de premier cycle, de 14 562 $, s'ils étaient au deuxième cycle et de 18 517 $ s'ils étaient au troisième cycle. Par ailleurs, celles et ceux des établissements reconnus pour prêts seulement fréquentant des établissements d'enseignement collégial ou universitaire situés à l'extérieur du Québec ont pris charge d'un prêt de 16 452 $ en moyenne, ayant bénéficié de prêts pouvant s'élever à 3 100 $ par trimestre.

En dernier lieu, pour tracer un portrait plus précis des emprunteuses et des emprunteurs quant à leur dette à la fin de leurs études universitaires, sont présentées au tableau 25 les données relatives à la répartition des personnes qui devaient prendre charge de leur prêt, selon les ordres d'enseignement et le nombre de trimestres au cours desquels elles ont bénéficié d'un prêt, de même que les montants de dette.

Ces données permettent de constater que la majorité des étudiantes et des étudiants de premier cycle (55,1 %) ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement ainsi qu'au collégial, pour une dette moyenne de 14 009 $, alors que 44,9 % ont bénéficié d'une aide au premier cycle seulement, pour une dette moyenne de 6 899 $.

Au deuxième cycle, on observe que 35,8 % des étudiantes et des étudiants ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement, pour une dette moyenne de 7 274 $; 14,3 % ont reçu une aide à partir du premier cycle, pour une dette moyenne de 13 222 $ et 49,9 %, à partir du collégial, pour une dette moyenne de 20 174 $.

Au troisième cycle, les personnes qui ont bénéficié d'une aide à cet ordre d'enseignement seulement comptent pour 22,5 % et ont une dette moyenne de 9 195 $; 12,0 % sont bénéficiaires depuis le deuxième cycle pour une dette moyenne de 14 881 $; 10,7 % le sont depuis le premier cycle (7,2 % de bénéficiaires du deuxième cycle, pour une dette moyenne de 19 786 $ et 3,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 12 718 $); enfin, 54,7 % sont bénéficiaires depuis le collégial : 36,3 % de bénéficiaires au deuxième cycle pour une dette moyenne de 26 063 $ et 18,4 % de non-bénéficiaires au deuxième cycle, pour une dette moyenne de 17 990 $.

TABLEAU 25

Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs et montant moyen des prêts qui devaient être pris en charge à la fin de leurs études universitaires selon les types d'établissements d'enseignement et le nombre moyen de trimestres durant lesquels ils ont bénéficié d'une aide financière gouvernementale, 2001-2002

Cycles d'études à la fin des études universitaires	Emprunteuses et emprunteurs	Montant des prêts à prendre en charge	Types d'établissements et nombre moyen de trimestres visés			
			Enseign. collégial	Enseignement universitaire		
				1er cycle	2e cycle	3e cycle
	N	$	N	N	N	N
1er cycle	7 658	6 899	—	4,6	—	—
	9 383	14 009	4,2	6,2	—	—
2e cycle	1 714	7 274	—	—	3,9	—
	687	13 222	—	4,3	3,6	—
	170	12 103	2,4	—	5,1	—
	2 220	20 792	3,6	6,6	4,4	—
3e cycle	174	9 195	—	—	—	5,7
	93	14 881	—	—	4,2	5,2
	27	12 718	—	3,9	—	4,5
	56	19 786	—	3,8	4,5	4,3
	104	16 156	2,4	—	—	9,0
	101	22 229	2,6	—	4,7	8,6
	38	23 008	2,7	5,6	—	8,3
	180	28 214	3,1	5,2	5,2	6,5
Nombre total d'étudiantes et d'étudiants :	22 605					

H ÉVOLUTION DU PROGRAMME DE 1997-1998 À 2001-2002

1 Aide financière aux études attribuée et nombre de bénéficiaires

Le tableau 26 présente les principales données relatives à l'attribution de l'aide financière aux études au cours des cinq dernières années.

Il permet de constater, entre autres, que le nombre de demandes d'aide est passé de 186 852 à 149 550, ce qui constitue une diminution globale de 20,0 % par rapport à 1997-1998. Ce taux de diminution est moindre que le taux de diminution du taux de chômage des jeunes âgés de 15 à 24 ans (voir le graphique 8), qui est passé de 17,3 % à 12,5 % pendant la même période (soit une réduction de 27,7 %). La baisse continue du nombre de demandes d'aide financière semble donc associée à une amélioration constante de l'emploi chez les jeunes durant les cinq dernières années. Quant au nombre de bénéficiaires d'une aide financière, il a diminué de 32 745 (réduction de 20,4 %), passant de 160 513 en 1997-1998 à 127 768 en 2001-2002. Cette variation est donc du même ordre que celle du nombre de demandes d'aide (réduction de 20,0 %).

Au cours de la même période, l'importance de la diminution du nombre de bénéficiaires diffère cependant selon les ordres d'enseignement. À la formation professionnelle au secondaire, ce nombre a diminué de 23,2 %, passant de 21 150 à 16 251 (réduction de 4 899) à la suite d'une diminution de 5 721 du nombre de demandes d'aide financière. À l'enseignement collégial, le nombre de bénéficiaires a diminué de 27,4 %, passant de 70 966 à 51 547 (réduction de 19 419), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 22 585. À l'enseignement universitaire, le nombre de bénéficiaires a diminué de 12,3 %, passant de 68 397 à 59 970 (réduction de 8 427), le nombre de demandes d'aide financière ayant baissé de 8 996.

La diminution du nombre de bénéficiaires à la formation professionnelle au secondaire s'est poursuivie alors que le nombre de personnes qui y sont inscrites à temps plein a globalement augmenté (- 23,2 % contre + 3,7 %). Pour ce qui est de l'enseignement collégial, la diminution du nombre de bénéficiaires s'est produite plus rapidement que la diminution du nombre d'inscriptions à temps plein (- 27,4 % contre - 5,3 %). Finalement, en ce qui concerne l'enseignement universitaire, on constate une diminution du nombre de bénéficiaires alors que le nombre d'inscriptions à temps plein a globalement augmenté (- 12,3 % contre + 8,7 %).

TABLEAU 26
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et aide globale attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre d'inscriptions à temps plein au trimestre d'automne					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	68 143	70 956	62 519	64 102	70 690
• Enseignement postsecondaire	312 972	316 128	315 557	312 109	314 770
Nombre de demandes d'aide					
• Enseignement secondaire (form. prof.)	25 217	22 900	22 605	19 636	19 496
• Enseignement postsecondaire	161 635	154 658	141 848	131 657	130 054
Total	186 852	177 558	164 453	151 293	149 550

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de demandes de bourse	118 953	109 453	91 690[5]	83 176	88 087
Aide globale					
• Prêts (M $)	530,5	484,6	410,4	330,8	338,6
• Bourses (M $)	239,6	190,0	175,9	201,8	254,0
Total	770,1	674,6	586,3	532,6	592,6
Nombre de bénéficiaires					
• Enseignement secondaire	21 150	18 869	18 918	16 380	16 251
• Enseignement postsecondaire	139 363	130 881	121 260	112 005	111 517
Total	160 513	149 750	140 178	128 385	127 768
Bénéficiaires d'un prêt seulement					
• Nombre	90 729	90 700	85 535	71 439	60 312
• Prêt moyen ($)	3 044	3 108	2 679	2 491	2 554
Bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse					
Dans l'ensemble					
• Nombre	69 784	59 050	54 643	56 946	67 456
• Prêt moyen ($)	3 645	3 433	3 317	2 684	2 736
• Bourse moyenne ($)	3 433	3 218	3 219	3 544[6]	3 766
• Aide totale moyenne ($)	7 078	6 651	6 536	6 228[6]	6 502
• Pourcentage de bénéficiaires d'une bourse	43,6 %	39,4 %	39,0 %	44,4 %	52,8 %
Établissements d'enseignement (programmes subventionnés)					
• Nombre	63 655	56 443	52 608	54 506	64 522
• Prêt moyen ($)	3 090	3 176	3 171	2 502	2 547
• Bourse moyenne ($)	3 448	3 228	3 237	3 569	3 798
• Aide totale moyenne ($)	6 538	6 404	6 408	6 071	6 345
Établissements d'enseignement (programmes non subventionnés)					
• Nombre	6 129	2 607	2 035	2 440	2 934
• Prêt moyen ($)	9 401	8 991	7 082	6 731	6 897
• Bourse moyenne ($)	3 287	3 004	2 769	3 005	3 057
• Aide totale moyenne ($)	12 687	11 995	9 851	9 736	9 954

Le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a régulièrement diminué et est passé de 69 784 à 56 946 entre 1997-1998 et 2000-2001 (baisse de 18,3 %), comme le nombre de demandes de bourses, qui a cependant diminué plus rapidement (baisse de 30,0 %). Pendant cette période, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse a diminué de 4 100 (baisse de 6,0 %) en raison de la limitation de l'accès à une aide sous forme de prêt seulement pour des études poursuivies dans un collège privé non subventionné.

Par contre, en 2001-2002, le nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse s'est accru de 10 510 pendant que le nombre de demandes de bourse s'est accru de 4 911, et ce, par rapport à 2000-2001.

5. Depuis 1999-2000, les étudiantes et les étudiants qui fréquentent des établissements d'enseignement dont les programmes ne sont pas subventionnés ont accès à une aide sous forme de prêt seulement, ce qui a contribué à réduire de 6 654 de plus le nombre de demandes de bourse en 2001-2002.

6. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne accordée aux bénéficiaires d'une bourse affichent des montants moindres que prévu (si l'on tient compte de la réduction de 25 % du prêt maximal) en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents, et ce, d'un montant moyen total de 270 $.

Cette hausse plus grande du nombre de bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse par rapport à la hausse du nombre de demandes de bourses est due aux mesures introduites en 2001-2002 visant des réductions importantes des contributions financières exigées des étudiantes et des étudiants ainsi que de leurs tiers (parents, conjointe ou conjoint).

L'aide globale attribuée aux bénéficiaires entre 1997-1998 et 2001-2002 a diminué et est passée de 770,1 à 592,6 millions de dollars (baisse de 23,0 %). Cette diminution est supérieure à celle du nombre de bénéficiaires (baisse de 20,4 %). Cependant, il faut souligner que le montant d'aide accordé sous forme de bourses en 2001-2002 est supérieur à celui de 1997-1998, soit 254,0 millions de dollars comparativement à 239,6 millions de dollars. La diminution de l'aide globale attribuée est donc attribuable à la diminution de l'aide accordée sous forme de prêts.

En ce qui concerne les prêts, le montant total accordé est passé de 530,5 millions de dollars en 1997-1998 à 338,6 millions de dollars en 2001-2002. La baisse est donc de 191,9 millions de dollars (36,2 %). La diminution plus importante du montant des prêts que du nombre de bénéficiaires (soit 15,8 % de plus de diminution) est due à trois facteurs majeurs qui ont successivement eu pour effet de réduire de façon plus importante le montant des prêts accordés depuis 1998-1999. Ces trois facteurs consistent en des mesures qui ont été adoptées afin de limiter l'endettement étudiant.

En 1998-1999, la prise en compte de la contribution des parents lors du calcul d'une partie du prêt a influé sur le montant des prêts accordés aux bénéficiaires n'ayant pas accès à une bourse : celui-ci a diminué de 30 millions de dollars de plus. Par la suite, en 1999-2000, le fait de limiter à des prêts n'excédant pas 3 100 $ par trimestre d'études l'aide accordée aux étudiantes et aux étudiants des établissements d'enseignement collégial dont les programmes ne sont pas subventionnés a fait baisser le montant des prêts de 33 millions de dollars de plus, réduisant par le fait même le coût élevé des mauvaises créances rattachées à cette catégorie d'étudiantes et d'étudiants. Enfin, en 2000-2001, le prêt maximal accordé aux étudiantes et aux étudiants a été réduit approximativement de 25 %, leur permettant ainsi d'avoir accès à une plus grande part d'aide sous forme de bourse. Cette mesure a eu pour effet de réduire de 46 millions de dollars de plus le montant des prêts.

Ces trois mesures ont globalement réduit le montant des prêts d'un montant de 109 millions de dollars entre 1996-1997 et 2000-2001, soit 20,5 % du montant des prêts accordés en 1997-1998. En 2001-2002, les mesures de réduction de la contribution étudiante et de celle de leurs tiers ont eu pour effet de hausser le montant d'aide accordé sous forme de prêts de 8 millions de dollars (+ 2,4 %), même si le nombre de demandes d'aide a diminué de 1 743 (- 1,2 %) par rapport à 2000-2001.

Quant aux bourses, le montant d'aide est passé de 239,6 à 201,8 millions de dollars entre 1997-1998 et 2000-2001, ce qui équivaut à une diminution de 15,8 %. Celle-ci est inférieure à la variation observée pendant cette période du nombre de bénéficiaires d'une bourse, qui est passé de 69 784 à 56 946 (diminution de 18,4 %). Ces diminutions sont par ailleurs inférieures à la diminution du nombre de demandes de bourses pendant la même période, qui est de 30,0 %.

La diminution moins importante de 14,2 % du montant des bourses par rapport à la diminution du nombre de demandes de bourse, entre 1997-1998 et 2000-2001, est associée à la mesure réduisant approximativement de 25 % le prêt maximal appliquée à compter de 2000-2001. Cette mesure a contribué à réduire la diminution du montant des bourses de 45 millions de dollars, ce qui équivaut à 18,8 % du montant des bourses de 1997-1998. Cependant, la limitation de l'aide à un prêt seulement pour les élèves des collèges non subventionnés a atténué l'effet de cette mesure par une réduction de 14 millions de dollars du montant des bourses, soit une réduction de 5,8 % du montant des bourses de 1997-1998.

Par la suite, en 2001-2002, le montant des bourses s'est accru de 52 millions de dollars. Les mesures de réduction de la contribution des étudiantes et des étudiants et de leurs tiers ainsi que l'indexation au coût de la vie des dépenses ont contribué à une augmentation de 41 millions de dollars du montant des bourses. La hausse supplémentaire de 11 millions de dollars est quant à elle attribuable à l'augmentation de près de 5 000 du nombre de demandes de bourse en 2001-2002.

Quant à la nature de l'aide attribuée, on note que la proportion des étudiantes et des étudiants qui ont eu une bourse parmi les bénéficiaires d'une aide a augmenté entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 43,6 % à 52,8 %.

Cependant, entre 1997-1998 et 1999-2000, cette proportion de bénéficiaires d'une bourse est passée de 43,6 % à 39,0 %. Cette diminution était due au fait que, au cours de cette période, le pourcentage de bénéficiaires ayant présenté une demande de bourse parmi les étudiantes et les étudiants qui fréquentaient des établissements d'enseignement subventionnés a diminué, passant de 73,7 % en 1997-1998 à 69,3 % en 1999-2000. Une plus grande partie des étudiantes et des étudiants semblaient alors être en mesure de combler leurs besoins financiers avec un prêt seulement. De plus, la mesure visant les collèges non subventionnés et limitant l'aide accordée à des prêts seulement (à compter de 1999-2000) ne permettait plus à leurs élèves d'obtenir une bourse.

Par la suite, en 2000-2001, la réduction approximative de 25 % du prêt maximal et, en 2001-2002, les mesures de réduction de la contribution des étudiantes et des étudiants et de leurs tiers ont conjointement contribué à faire augmenter la proportion de bénéficiaires d'une bourse parmi tous les bénéficiaires d'une aide, qui est passée à 44,4 %, puis à 52,8 %.

Quant à l'aide totale moyenne attribuée aux boursières et aux boursiers, elle a diminué de 576 $ entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 7 078 $ à 6 502 $, alors que le montant moyen de leurs dépenses admises a diminué de 457 $, passant de 9 248 $ à 8 791 $. Le tableau 27 en témoigne.

De plus, on remarque que l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse fréquentant un établissement d'enseignement offrant des programmes d'études subventionnés a toujours été composée d'un montant plus important de bourse entre 1997-1998 et 2001-2002 (voir tableau 26). On note même qu'en 2001-2002, la proportion d'aide versée sous forme de bourse aux bénéficiaires d'un prêt et d'une bourse (59,9 %) est supérieure à celle versée en 1997-1998 (52,7 %).

TABLEAU 27
Principaux indicateurs relatifs aux bénéficiaires d'une aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Aide attribuée aux bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	4 798	4 505	4 183[7]	4 149	4 638
• Croissance relative (%)	100,0	93,9	87,2	86,5	96,7
Dépenses admises des bénéficiaires					
• Montant moyen ($)	7 781	7 772	7 809	8 006	8 199
• Croissance relative (%)	100,0	99,9	100,4	102,9	105,4
Aide attribuée aux boursières et aux boursiers					
• Montant moyen ($)	7 078	6 651	6 536	6 228[8]	6 502
• Croissance relative (%)	100,0	94,0	92,3	88,0	91,9
Dépenses admises des boursières et des boursiers					
• Montant moyen ($)	9 248	8 697[9]	8 632	8 610	8 791
• Croissance relative (%)	100,0	94,0	93,3	93,1	95,1

7. La prise en considération de la contribution des tiers dans le calcul d'une portion du prêt et la limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés à des prêts de 3 100 $ par trimestre d'études sont les deux principales mesures qui ont respectivement fait diminuer le montant d'aide total attribué depuis 1997-1998 de 30 et de 47 millions de dollars. L'aide moyenne accordée aux bénéficiaires a ainsi été réduite de 620 $.

8. En 2000-2001, la bourse moyenne et l'aide totale moyenne accordées aux bénéficiaires d'une bourse présentent des montants plus faibles que prévu en raison d'une hausse de leur contribution moyenne et de celle de leurs parents équivalant à un montant moyen total de 270 $ établi en tenant compte de la croissance de leurs revenus bruts moyens respectifs.

9. La limitation de l'aide attribuée aux étudiantes et aux étudiants des collèges dont les programmes ne sont pas subventionnés est la principale mesure ayant influé, depuis 1998-1999, sur les dépenses admises des bénéficiaires d'une bourse (le prêt maximal des élèves de ces collèges a été majoré de 5 000 $ en 1998-1999 et ils ne pouvaient plus bénéficier de bourses à compter de 1999-2000).

Graphique 8
Évolution du nombre de demandes d'aide financière par rapport à celle du taux de chômage chez les 15 à 24 ans, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de demandes d'aide :	186 852	177 758	164 453	151 293	149 550
Taux de chômage en % (en septembre) :	17,3	15,6	14,7	11,8	12,5

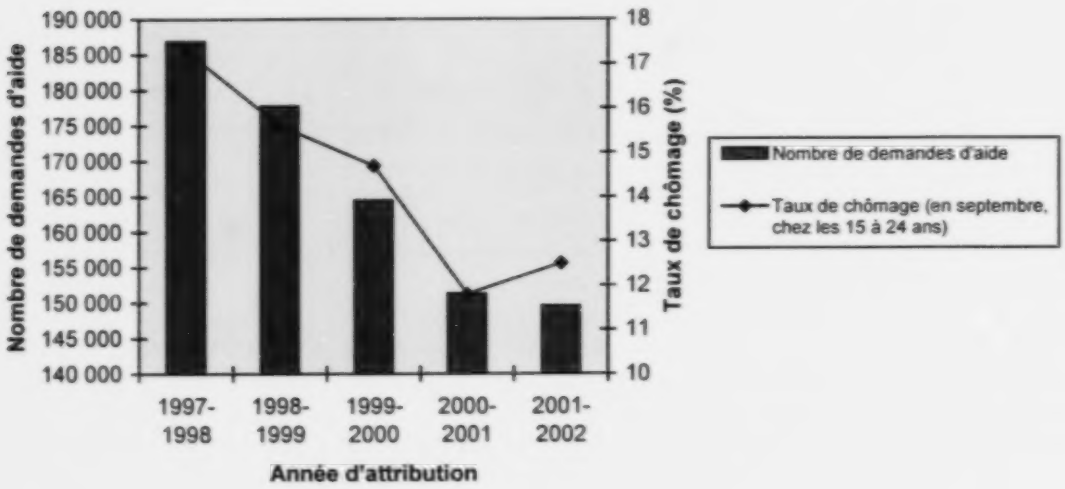

Graphique 9
Croissance relative de l'aide totale moyenne attribuée aux bénéficiaires d'une bourse, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Prêt et bourse (%) :	100	94,0	92,3	88,0	91,9
Dépenses admises (%) :	100	94,0	93,3	93,1	95,1

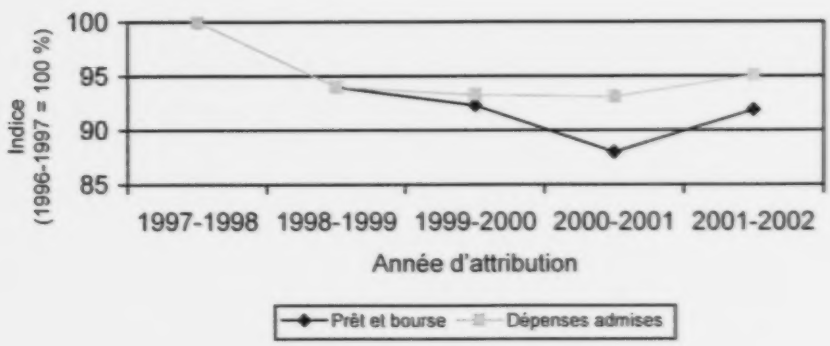

2 Taux de participation au Programme

L'examen des données du tableau 28 révèle que le taux de participation au Programme de prêts et bourses a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002, autant dans les établissements d'enseignement secondaire (formation professionnelle) que dans les établissements d'enseignement post-secondaire, en raison de la baisse du nombre de bénéficiaires d'une aide pendant une augmentation globale du nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrites ou inscrits à temps plein. Cette diminution du nombre de bénéficiaires d'une aide s'est produite (comme nous l'avons mentionné à la section précédente) à la suite de la baisse équivalente du nombre de demandes d'aide dans un contexte économique favorable à l'emploi pour les jeunes depuis les cinq dernières années.

L'importance de la diminution du taux de participation diffère cependant selon les ordres d'enseignement. En ce qui concerne la formation professionnelle au secondaire, ce taux a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002 de 7,1 % passant de 25,9 % à 18,8 %, alors qu'il a diminué de 7,4 % à l'enseignement postsecondaire soit de 36,9 % à 29,5 %.

Pendant cette même période, le taux de participation a diminué de 7,3 % dans les établissements d'enseignement collégial du secteur public, passant de 30,9 % à 23,6 % et, dans ceux du secteur privé, il a diminué de 7,0 % étant passé de 35,3 % à 28,3 %.

Enfin, pour ce qui est de l'enseignement universitaire, le taux de participation a également régressé au cours de la même période, passant de 44,7 % à 35,3 % au 1er cycle (diminution de 9,4 %), de 52,9 % à 49,4 % au 2^{e} cycle (diminution de 3,5 %) et de 36,9 % à 29,5 % au 3^{e} cycle (diminution de 7,4 %).

TABLEAU 28
Évolution du taux de participation[10] au Programme de prêts et bourses par types d'établissements d'enseignement, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Enseignement secondaire (form. prof.)					
• Inscriptions à temps plein	68 143	70 956	62 519	64 102	70 690
• Nombre de bénéficiaires	17 667	16 331	15 599	13 918	13 311
• Taux de participation (%)	25,9	23,0	25,0	21,7	18,8
Enseignement collégial (secteur public)					
• Inscriptions à temps plein	165 386	167 191	162 802	159 615	158 226
• Nombre de bénéficiaires	51 159	48 553	43 424	39 103	37 307
• Taux de participation (%)	30,9	29,0	26,7	24,5	23,6
Enseignement collégial (secteur privé)					
• Inscriptions à temps plein	16 977	15 273	15 512	15 099	14 537
• Nombre de bénéficiaires	6 001	5 303	4 721	4 222	4 112
• Taux de participation (%)	35,3	34,7	30,4	28,0	28,3
Enseignement universitaire (1er cycle)					
• Inscriptions à temps plein	108 010	108 524	111 625	113 600	117 203
• Nombre de bénéficiaires	48 307	45 577	43 553	40 863	41 330
• Taux de participation (%)	44,7	42,0	39,0	36,0	35,3
Enseignement universitaire (2e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	15 829	17 399	17 948	16 204	17 164
• Nombre de bénéficiaires	8 375	8 129	7 999	7 947	8 695
• Taux de participation (%)	52,9	46,7	44,6	49,0	49,4
Enseignement universitaire (3e cycle)					
• Inscriptions à temps plein	6 770	7 741	7 670	7 591	7 640
• Nombre de bénéficiaires	1 767	1 762	1 486	1 357	1 281
• Taux de participation (%)	26,1	22,8	19,4	17,9	16,8
Enseignement postsecondaire					
• Inscriptions à temps plein	312 972	316 128	315 557	312 109	314 770
• Nombre de bénéficiaires	115 609	109 324	101 183	93 492	92 725
• Taux de participation (%)	36,9	34,6	32,1	30,0	29,5

3 Caractéristiques des bénéficiaires d'une aide financière aux études

Dans le tableau 29, les données se rapportent à l'évolution, entre 1997-1998 et 2001-2002, du nombre de bénéficiaires d'une aide financière qui fréquentent des établissements d'enseignement postsecondaire. Il s'en dégage que la proportion de celles et de ceux qui étudient à l'université demeure la plus élevée d'année en année, et que celle-ci a même augmenté de 5,5 % en cinq ans (de 48,1 % à 53,6 %). Pour les établissements d'enseignement collégial offrant des programmes subventionnés, la proportion de bénéficiaires d'un prêt a cependant diminué, passant de 43,8 % à 40,2 %.

D'autre part, l'examen des données du tableau 30 révèle que la proportion de bénéficiaires d'un prêt aux 2e et 3e cycles, parmi l'ensemble des bénéficiaires qui étudient à l'université, s'est accrue entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 18,3 % à 20,6 %.

10. Taux évalué selon le nombre d'étudiantes et d'étudiants inscrits à temps plein au trimestre d'automne et le nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études au même trimestre.

TABLEAU 29
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par types d'établissements d'enseignement postsecondaire, de 1997-1998 à 2001-2002

Types d'établissements d'enseignement postsecondaire	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
• Nombre	60 933	56 824	51 671	46 329	44 863
• Pourcentage	43,8	43,4	42,6	41,3	40,2
Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
• Nombre	10 033	9 907	8 263	7 921	6 684
• Pourcentage	7,2	7,6	6,8	7,1	6,0
Enseignement universitaire					
• Nombre	67 124	63 311	60 657	57 545	59 788
• Pourcentage	48,1	48,4	50,0	51,4	53,6
Établissements reconnus pour prêts seulement					
• Nombre	1 273	839	669	210	182
• Pourcentage	0,9	0,6	0,6	0,2	0,2
Nombre global de bénéficiaires	139 363	130 881	121 260	112 005	111 517

TABLEAU 30
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière par cycles d'études universitaires, de 1997-1998 à 2001-2002

Cycles d'études universitaires	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
1er cycle					
• Nombre	54 876	51 514	49 226	46 200	47 462
• Pourcentage	81,7	81,3	81,2	80,3	79,4
2e cycle					
• Nombre	10 193	9 724	9 684	9 753	10 805
• Pourcentage	15,2	15,4	16,0	16,9	18,1
3e cycle					
• Nombre	2 055	2 073	1 747	1 592	1 521
• Pourcentage	3,1	3,3	2,8	2,8	2,5
Nombre global de bénéficiaires	67 124	63 311	60 657	57 545	59 788

Le tableau 31 montre les changements survenus depuis 1997-1998 chez les bénéficiaires d'une aide financière aux études, avec ou sans contribution des parents, en ce qui concerne le lieu de résidence. On constate d'abord une réduction globale de 1,2 % du pourcentage de bénéficiaires avec contribution des parents (de 60,5 % à 59,3 %). On observe également une augmentation globale de 2,4 % du pourcentage de bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents durant leurs études (de 71,7 % à 74,1 %).

On remarque cependant, en croisant ces deux facteurs, que l'augmentation du pourcentage de bénéficiaires touche uniquement les deux catégories d'étudiantes et d'étudiants sans contribution des parents (qu'ils résident ou non chez leur parents). L'augmentation est cependant plus prononcée chez les bénéficiaires qui ne résident pas chez leurs parents, leur pourcentage s'étant accru de 2,5 %, passant de 37,2 % à 39,7 %.

TABLEAU 31
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence, de 1997-1998 à 2001-2002

Lieu de résidence des bénéficiaires avec ou sans contribution des parents	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	41 694	39 628	35 688	31 297	29 242
• Pourcentage	26,0	26,5	25,5	24,4	22,9
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, avec contribution de ces derniers					
• Nombre	55 404	53 372	50 028	46 077	43 918
• Pourcentage	34,5	35,6	35,7	35,9	34,4
Bénéficiaires résidant chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	3 689	3 189	3 294	3 236	3 791
• Pourcentage	2,3	2,1	2,3	2,5	3,0
Bénéficiaires ne résidant pas chez leurs parents, sans contribution de ces derniers					
• Nombre	59 726	53 561	51 168	47 775	50 817
• Pourcentage	37,2	35,8	36,5	37,2	39,7
Nombre global de bénéficiaires	160 513	149 750	140 178	128 385	127 768
Rapport ne résidant pas/résidant chez leurs parents	2,54	2,50	2,59	2,72	2,87
Rapport sans contribution/avec contribution des parents	0,65	0,61	0,63	0,66	0,75

Le tableau 32 montre l'évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation.

On y remarque principalement que la situation correspondant à la plus grande proportion de bénéficiaires est celle des bénéficiaires ayant des enfants à leur charge. Ces personnes représentent 31,4 % des bénéficiaires sans contribution des parents en 2001-2002, comparativement à 33,3 % en 1997-1998.

D'autre part, on note en 2001-2002 une augmentation de 2,6 % de la proportion des bénéficiaires dont la contribution des parents n'est pas exigée en raison de l'obtention de 90 unités ou d'un diplôme de premier cycle à l'université (de 18,3 % à 20,9 %). Cette augmentation est due à la réintroduction du critère d'exemption de la considération de la contribution des parents lié à l'obtention seule de 90 unités dans un même programme d'études.

Finalement, on note une augmentation de la proportion des bénéficiaires qui peuvent être exemptés de la considération de la contribution parentale seulement en raison du fait qu'ils poursuivent des études de deuxième et de troisième cycle à l'université. Cette proportion est passée de 1,6 % en 1997-1998 à 4,0 % en 2001-2002.

TABLEAU 32
Évolution du nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études sans contribution des parents selon leur situation*, de 1997-1998 à 2001-2002

Situation des bénéficiaires	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Sont mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	6 308	5 724	5 203	5 031	5 402
• Pourcentage	10,0	10,1	9,6	9,9	9,9
Sont mariées ou mariés avec enfants à charge					
• Nombre	9 178	8 437	7 853	7 113	7 633
• Pourcentage	14,5	14,9	14,4	13,9	14,0
Ont déjà été mariées ou mariés sans enfant à charge					
• Nombre	4 258	3 580	3 121	2 771	2 743
• Pourcentage	6,7	6,3	5,7	5,4	5,0
Vivent maritalement avec enfants à charge					
• Nombre	4 498	4 334	4 334	4 092	3 968
• Pourcentage	7,1	7,6	8,0	8,0	7,3
Sont chefs de famille monoparentale					
• Nombre	7 432	6 614	6 761	5 817	5 500
• Pourcentage	11,7	11,6	12,4	11,4	10,1
Sont parents biologiques ou adoptifs					
• Nombre	1 231	1 134	1 121	956	910
• Pourcentage	2,0	2,0	2,1	1,9	1,7
Ont obtenu 90 unités ou un diplôme de premier cycle à l'université					
• Nombre	12 505	10 592	9 929	9 312	11 427[11]
• Pourcentage	19,7	18,7	18,2	18,3	20,9
Ont déjà été sur le marché du travail ou ont subvenu à leurs besoins pendant au moins deux ans					
• Nombre	16 106	13 431	12 708	12 321	12 916
• Pourcentage	25,4	23,7	23,3	24,1	23,7
Sont orphelines ou orphelins					
• Nombre	332	353	363	367	391
• Pourcentage	0,5	0,6	0,7	0,7	0,7
Poursuivent des études de deuxième ou de troisième cycle à l'université					
• Nombre	1 035	1 266	1 385	1 556	2 196
• Pourcentage	1,6	2,2	2,5	3,1	4,0
Sont retournées ou retournés aux études sept ans après la fin de l'obligation de fréquentation scolaire					
• Nombre	—	950	1 379	1 352	1 420
• Pourcentage	—	1,7	2,5	2,7	2,6
Autres situations					
• Nombre	532	335	305	323	102
• Pourcentage	0,8	0,6	0,6	0,6	0,2
Nombre global de bénéficiaires	63 415	56 750	54 462	51 011	54 608

* Ventilation des données qui tient compte en premier de l'état matrimonial des bénéficiaires.

11. En 2001-2002, on a réintroduit le critère d'exemption de la considération de la contribution parentale lié à l'obtention seule de 90 unités à l'université dans un même programme d'études. On compte 2 310 étudiantes et étudiants (4,2 %) qui se trouvent dans cette situation.

4 Les prêts et leur remboursement

Les tableaux 33 et 34 font état de l'évolution des principales données relatives aux prêts et à leur remboursement au cours des cinq dernières années.

TABLEAU 33
Évolution des données relatives aux prêts garantis par le gouvernement et à leur remboursement, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Montant des prêts garantis par le gouvernement					
• Prêts sur lesquels le gouvernement paie les intérêts (M $)	1 643,3	1 465,7	1 305,6	1 115,5	1 043,1
• Prêts sur lesquels les bénéficiaires paient les intérêts* (M $)	76,6	71,9	63,3	55,4	49,2
• Prêts sur lesquels les emprunteuses et les emprunteurs paient les intérêts (M $)	1 498,7	1 718,8	1 971,6[12]	2 088,4[12]	2 059,3[12]
Montant global des prêts garantis (M $)	3 218,6	3 256,4	3 340,5	3 259,3	3 151,7
Intérêts payés sur les prêts garantis par le gouvernement (M $)	72,3	70,7	60,3	59,9	48,0
Montants des prêts échus depuis 1966					
• Prêts remboursés ou en voie de l'être par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	3 943,8	4 527,9	4 996,9	5 421,9	5 755,2
• Prêts remboursés par le gouvernement [capital seulement (M $)]	424,3	528,5	666,3	756,3	870,7
• Montant global des prêts échus (M $)	4 368,1	5 056,4	5 663,2	6 178,2	6 625,9
• Taux des prêts remboursés par le gouvernement (%)	9,7	10,4	11,8	12,2	13,1

* Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur.

TABLEAU 34
Évolution des données relatives aux bénéficiaires d'un prêt et des prêts qui devaient être pris en charge à la fin des études, de 1997-1998 à 2001-2002

Bénéficiaires d'un prêt et prêts pris en charge	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de bénéficiaires d'un prêt de l'année	159 956	149 216	139 670	127 884	127 204
Montant global des prêts consentis de l'année (M $)	530,5	484,6	410,4	330,8	338,6
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient prendre charge de leur prêt	65 582	71 253	70 724	68 524	59 971
Montant global des prêts pris en charge par les emprunteuses et les emprunteurs (M $)	639,5	713,2	700,0	640,4	507,7

12. Ce montant ne tient pas compte du montant de remise de dette de 35 millions de dollars alloué en 1999-2000 aux emprunteuses et aux emprunteurs en vertu de l'entente sur les bourses du millénaire.

Selon les données qui précèdent, le montant des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a diminué régulièrement depuis 1997-1998, puisque le montant des prêts consentis depuis cette date a été moindre que celui des prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs. De fait, le montant des prêts garantis sur lesquels le gouvernement paie des intérêts a baissé de 36,5 % entre 1997-1998 et 2001-2002, soit une diminution de 600,2 millions de dollars.

Quant au montant des intérêts à payer sur les prêts garantis par le gouvernement, il a diminué en conséquence entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 72,3 à 48,0 millions de dollars.

Le montant sur lequel le gouvernement paie des intérêts a donc diminué entre 1997-1998 et 2001-2002 pendant que celui sur lequel les emprunteuses et emprunteurs paient des intérêts a augmenté constamment. Le gouvernement payait ainsi des intérêts sur 33,1 % des prêts garantis en 2001-2002 par rapport à 51,1 % en 1997-1998.

Contrairement à la tendance observée quant à la de réduction du coût des intérêts sur les prêts, on remarque depuis 1997-1998 une augmentation régulière du montant cumulé que le gouvernement a dû rembourser en raison d'un défaut de paiement d'emprunteuses et d'emprunteurs. En effet, le montant des remboursements accumulés depuis 1966 a doublé depuis 1997-1998 passant de 424,3 à 870,7 millions de dollars en capital. Ce montant représente 13,1 % du montant de prêts que devaient prendre en charge les emprunteuses et les emprunteurs en 2001-2002 comparativement à 9,7 % en 1997-1998.

Le tableau 35 montre l'évolution des remboursements de prêts aux institutions financières ainsi que celle du recouvrement des créances par le Ministère auprès des emprunteuses et des emprunteurs.

TABLEAU 35
Évolution des remboursements de prêts aux institutions financières et du recouvrement des créances auprès des emprunteuses et des emprunteurs, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre de réclamations reçues des institutions financières	14 146	13 460	12 795	15 645	13 665
Nombre de réclamations remboursées	8 892	12 239[13]	10 925	8 167	9 443
Nombre de dossiers (faillites) ayant fait l'objet de recommandation de remboursement	3 537	1 920	1 221	1 217	1 267
Prêts et intérêts remboursés aux institutions financières (M $)	105,2	136,2	141,9	100,0	114,4
Montant moyen remboursé ($)	11 831	11 128	12 986	12 248	12 117
Créances recouvrées sur les prêts consentis aux emprunteuses et aux emprunteurs	14,9	18,2	27,0	30,5	38,6

13. Ces réclamations remboursées sont associées en partie à celles de l'inventaire des réclamations non traitées reçues antérieurement.

Entre 1997-1998 et 1999-2000, le gouvernement a remboursé les prêts et les intérêts de 22,9 % de plus d'emprunteuses et d'emprunteurs, comme l'indiquent les données du tableau précédent (leur nombre est passé de 8 892 à 10 925). De même, le montant moyen remboursé est passé de 11 831 $ à 12 986 $, ce qui équivaut à une hausse de 9,8 %.

Par contre, en 2001-2002, le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs pour lesquels le gouvernement a remboursé les créances aux établissements financiers a diminué et est passé à 9 443, ce qui correspond à une baisse de 13,6 % par rapport à 1999-2000. Des efforts d'annulation de réclamations ont fait en sorte qu'une plus grande part des réclamations ont été reprises en charge par les établissements financiers à la suite d'une entente de remboursement conclue avec les emprunteuses et les emprunteurs.

La proportion des dossiers de faillite par rapport au nombre de réclamations remboursées a diminué entre 1997-1998 et 2001-2002, passant de 39,8 % à 13,4 %. Ceci étant à la suite de l'entrée en vigueur des modifications apportées à la Loi sur la faillite et l'insolvabilité en juin 1998, qui a porté à 10 ans, après la fin des études, le moment à compter duquel les étudiantes et les étudiants peuvent être libérés de leurs créances sur les prêts pour études.

Quant au recouvrement des prêts, les données révèlent une hausse marquée de 159,1 % en ce qui concerne les montants recouvrés, qui sont passés de 14,9 à 38,6 millions de dollars entre 1997-1998 et 2001-2002.

Enfin, les données du tableau 36 ont trait aux emprunteuses et aux emprunteurs qui, faute de ressources financières suffisantes, doivent avoir recours au Programme de remboursement différé (PRD). Dans le cadre de ce programme, le gouvernement paie les intérêts sur les prêts pour une période maximale de 24 mois, et ce, pendant les cinq premières années suivant la fin des études. On constate que le nombre de personnes qui en bénéficient est en réduction; il a diminué de 25,0 % en cinq ans, passant de 30 486 à 22 869, pendant que le nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs qui devaient commencer à rembourser leurs prêts a diminué de 8,6 %, passant de 65 582 à 59 971. Cette baisse de la clientèle bénéficiaire de ce programme s'est produite malgré un élargissement de l'admissibilité au programme en fonction des responsabilités familiales des ex-étudiantes et des ex-étudiants. En effet, le revenu mensuel maximal considéré pour l'admissibilité à ce programme a été haussé en 2001-2002.

TABLEAU 36
Évolution du nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs ayant bénéficié du Programme de remboursement différé et du montant de l'aide attribuée, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Nombre d'emprunteuses et d'emprunteurs	30 486	26 043	25 121	24 543	22 869
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	505	411	329	443	336
Montant global de l'aide attribuée (M $)	15,4[14]	10,7	8,3	10,9	7,7

14. L'aide a été limitée, à compter de 1997-1998, au paiement des intérêts sur les prêts et non aux versements mensuels.

II AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES

Outre le Programme de prêts et bourses, le ministère de l'Éducation administre d'autres programmes qui offrent une aide financière aux étudiantes et aux étudiants sous la forme d'un prêt ou d'une aide financière non remboursable. Dans le premier cas, il s'agit du Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur et, dans le second, du Programme de remboursement différé, du Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, du Programme de bourses d'été de langues, du Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, du Programme études-travail et du Programme de remise de dette.

Au total, 38 673 personnes ont bénéficié d'une de ces formes d'aide pour un montant global de 39,0 millions de dollars. De ce nombre, 7 986 ont obtenu un prêt et 30 687, une aide financière non remboursable, ce qui représente un montant respectif de 16,3 et de 22,7 millions de dollars. Ainsi 58,2 % de l'aide financière aux études provenant des autres programmes que le Programme des prêts et bourses a été attribuée sous forme de bourses ou d'aide financière non remboursable, et 41,8 % en prêts.

A PROGRAMME DE REMBOURSEMENT DIFFÉRÉ (PRD)

Ce programme s'adresse à l'étudiante ou à l'étudiant qui, au moment où elle ou il doit commencer à rembourser son prêt, ne peut s'acquitter des mensualités prévues faute de ressources financières suffisantes. Dès lors, le gouvernement assure le paiement des intérêts sur le prêt, tant que la personne est en situation de ressources financières insuffisantes et pour une durée maximale de quatre périodes de six mois, étalées sur cinq ans.

Les personnes qui bénéficient de ce programme ne sont plus tenues, depuis 1999-2000, de rembourser les intérêts que le gouvernement a payés.

En 2001-2002, la clientèle admissible à ce programme a augmenté à la suite de la hausse du revenu mensuel maximal au-delà duquel une ex-étudiante ou un ex-étudiant ne peut bénéficier du programme. Ce revenu tient compte désormais de leurs responsabilités familiales.

TABLEAU 37
Programme de remboursement différé, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	22 869
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	336
Montant global de l'aide attribuée (M $)	7,7

B PROGRAMME DE GARANTIE DE PRÊT POUR L'ACHAT D'UN MICRO-ORDINATEUR

Le programme dont il est ici question permet aux étudiantes et aux étudiants qui satisfont aux critères d'admissibilité de bénéficier d'un prêt avec intérêts pour acheter un micro-ordinateur. Durant leurs études, elles et ils paient trimestriellement les intérêts à leur institution financière.

Une fois écoulée la période d'exemption, une entente est négociée en vue de rembourser mensuellement et le capital et les intérêts. Le montant des intérêts payés sur ce type de prêt est pris en considération dans le calcul des dépenses admises au Programme de prêts et bourses, ce qui peut donner droit à une aide supplémentaire sous la forme d'un prêt ou d'une bourse.

En 2001-2002, les critères d'admissibilité à ce programme ont été modifiés comme suit :

- L'accès est désormais réservé aux bénéficiaires du Programme de prêts et bourses.
- Le montant maximal de prêt est réduit de 1 000 $, passant de 3 000 $ à 2 000 $, sauf lorsque le programme d'études auquel l'étudiante ou l'étudiant est inscrit prévoit l'obligation d'utiliser un ordinateur portable.
- Les élèves inscrits à temps plein à la formation préuniversitaire au collégial ou à la formation professionnelle au secondaire (en plus des élèves de la formation technique du collégial et des étudiantes et des étudiants de l'université) sont désormais admissibles au programme.
- Il n'y a plus de critère d'admissibilité lié au nombre d'unités obtenues ou d'heures d'études à temps plein accumulées.

En 2001-2002, 7 986 personnes ont bénéficié du Programme. Le ministère de l'Éducation a versé 16,3 millions de dollars en prêts. Un montant additionnel d'aide de 1,8 millions de dollars, dont 1,3 millions en bourses, a été versé à 6 722 personnes inscrites au Programme de prêts et bourses, au titre de la couverture des intérêts sous forme de dépenses admises.

TABLEAU 38
Programme de garantie de prêt
pour l'achat d'un micro-ordinateur, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	7 986
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	2 040
Montant global de l'aide attribuée (M $)	16,3

C MESURE SPÉCIALE POUR LES ATHLÈTES

Le gouvernement a payé les intérêts sur la dette d'études de quelques athlètes en vue de leur permettre de participer à des programmes spéciaux d'entraînement sportif devant les mener à des compétitions d'envergure internationale.

D PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERSONNES ATTEINTES D'UNE DÉFICIENCE FONCTIONNELLE MAJEURE

Les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure ont accès au Programme de prêts et bourses si elles ne disposent pas de ressources financières suffisantes pour faire des études secondaires (formation professionnelle), des études collégiales et des études universitaires.

Cependant, des dispositions particulières s'appliquent à ces personnes : leur contribution minimale est nulle, et la totalité de l'aide financière leur est versée sous la forme d'une bourse.

De plus, grâce au Programme d'allocation pour les besoins particuliers, le ministère de l'Éducation peut leur attribuer une ou des allocations pour combler des besoins relatifs aux ressources matérielles, aux services spécialisés et au transport adapté. Ces allocations peuvent être versées tout au long des études, c'est-à-dire du primaire à l'université.

TABLEAU 39
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure, 2001-2002

	Besoins ordinaires*	Besoins particuliers
Nombre de bénéficiaires	564	900
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 073	4 282
Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,9	3,9

* Ces données sont déjà comprises dans celles qui se rapportent au Programme de prêts et bourses.

E PROGRAMME DE BOURSES D'ÉTÉ DE LANGUES

Administré par le ministère de l'Éducation et financé par le ministère du Patrimoine canadien, ce programme permet à un certain nombre d'étudiantes et d'étudiants d'apprendre une des langues officielles du Canada, à titre de langue seconde, et d'approfondir leur connaissance de la culture correspondante. Les bourses sont attribuées annuellement par tirage au sort, et leur répartition est proportionnelle à la population de chacune des régions administratives.

Pour être admissible au Programme, il faut, aux trimestres d'automne et d'hiver de l'année en cours, être inscrite ou inscrit à temps plein en cinquième secondaire et avoir terminé son programme d'études à la date du stage ou encore être inscrite ou inscrit à un programme d'études collégiales ou universitaires.

TABLEAU 40
Programme de bourses d'été de langues, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	3 038
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 650
Montant global de l'aide attribuée (M $)	5,0

F PROGRAMME DE BOURSES POUR LES PERMANENTES OU PERMANENTS ÉLUS DES ASSOCIATIONS ÉTUDIANTES

Grâce à ce programme, une aide financière aux études est attribuée aux permanentes ou permanents élus d'une association étudiante nationale reconnue par le ministère de l'Éducation, qui consacrent la majeure partie ou la totalité de leur temps aux activités de l'association en cause ou d'une autre qui lui est affiliée.

TABLEAU 41
Programme de bourses pour les permanentes ou permanents élus des associations étudiantes, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	20
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	5 412
Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10

G PROGRAMME ÉTUDES-TRAVAIL

Ce programme vise à accorder des subventions pour des emplois à temps partiel afin de favoriser la poursuite des études des personnes du premier, deuxième ou troisième cycle universitaire qui éprouvent des difficultés financières pour des raisons jugées exceptionnelles. Les emplois sont offerts à l'intérieur des établissements d'enseignement universitaire participants. Ce programme est financé en parts égales par le ministère de l'Éducation et les établissements d'enseignement universitaire. Ces derniers en assument la gestion. C'est donc à eux que revient la responsabilité de décider des postes à combler, de fixer la rémunération pour chacun d'eux et d'établir certaines balises. En effet, selon l'orientation privilégiée par l'établissement d'enseignement, les emplois retenus peuvent être liés ou non au domaine d'études, et on peut exiger de la candidate ou du candidat qu'il présente un dossier scolaire susceptible de lui permettre de terminer son programme d'études.

TABLEAU 42
Programme études-travail, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	2 562
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 561
Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,0

H PROGRAMME DE REMISE DE DETTE

En vertu de ce programme, les titulaires d'une formation technique au collégial ainsi que les titulaires d'un baccalauréat ont droit à une remise de 15 % de la dette accumulée. Ces personnes doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus et avoir obtenu une bourse chaque année.

La remise de dette s'applique également à la dette accumulée pendant les études collégiales préuniversitaires, si les étudiantes et les étudiants les ont terminées dans les délais prévus et ont obtenu une bourse chaque année. Pour en bénéficier, ils doivent cependant avoir obtenu une remise de dette pour leurs études universitaires.

TABLEAU 43
Programme de remise de dette, 2001-2002

Nombre de bénéficiaires	1 298
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	1 511
Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,0

I ÉVOLUTION DES AUTRES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE AUX ÉTUDES DE 1997-1998 À 2001-2002

L'examen du tableau 44 montre qu'en cinq ans les plus fortes hausses du nombre de bénéficiaires et du montant global attribué touchent le Programme de remboursement différé, le Programme d'allocation pour les besoins particuliers et le Programme de bourses d'été de langues.

Tableau 44
Évolution des autres programmes d'aide financière aux études, de 1997-1998 à 2001-2002

	1997-1998	1998-1999	1999-2000	2000-2001	2001-2002
Programme de remboursement différé					
• Nombre de bénéficiaires	30 486	26 043	25 121	24 543	22 869
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	15,4	10,7	8,3	10,9	7,7
Programme de garantie de prêt pour l'achat d'un micro-ordinateur					
• Nombre de bénéficiaires	11 693	10 442	9 221	7 504	7 986
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	33,0	29,5	25,6	20,6	16,3
Programme de bourses pour les personnes atteintes d'une déficience fonctionnelle majeure					
• Besoins ordinaires (Programme de prêts et bourses)					
· Nombre de bénéficiaires	557	534	508	501	564
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	3,3	3,2	2,5	2,4	2,9
• Besoins particuliers (Programme d'allocation pour les besoins particuliers)					
· Nombre de bénéficiaires	339	476	491	812	900
· Montant global de l'aide attribuée (M $)	2,1	2,9	2,8	3,6	3,9
Programme de bourses d'été de langues					
• Nombre de bénéficiaires	2 724	2 844	3 219	3 155	3 038
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	4,2	4,3	5,6	5,5	5,0
Programme de bourses pour les permanentes et les permanents élus des associations étudiantes					
• Nombre de bénéficiaires	26	39	24	21	20
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	0,10	0,17	0,10	0,09	0,10
Programme études-travail					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	2 495	2 788	2 562
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	3,4	4,0	4,0
Programme de remise de dette[15]					
• Nombre de bénéficiaires	—	—	847	1 102	1 298
• Montant global de l'aide attribuée (M $)	—	—	1,2	1,8	2,0

15. Les données concernent le Programme de remise de dette instauré en 1999-2000 qui vise à réduire l'endettement des personnes les plus démunies poursuivant des études universitaires, soit celles qui obtiennent une bourse chaque année. Elles doivent avoir terminé leurs études dans les délais prévus.

ANNEXES

SCHÉMA 1

Nombre de bénéficiaires d'un prêt avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

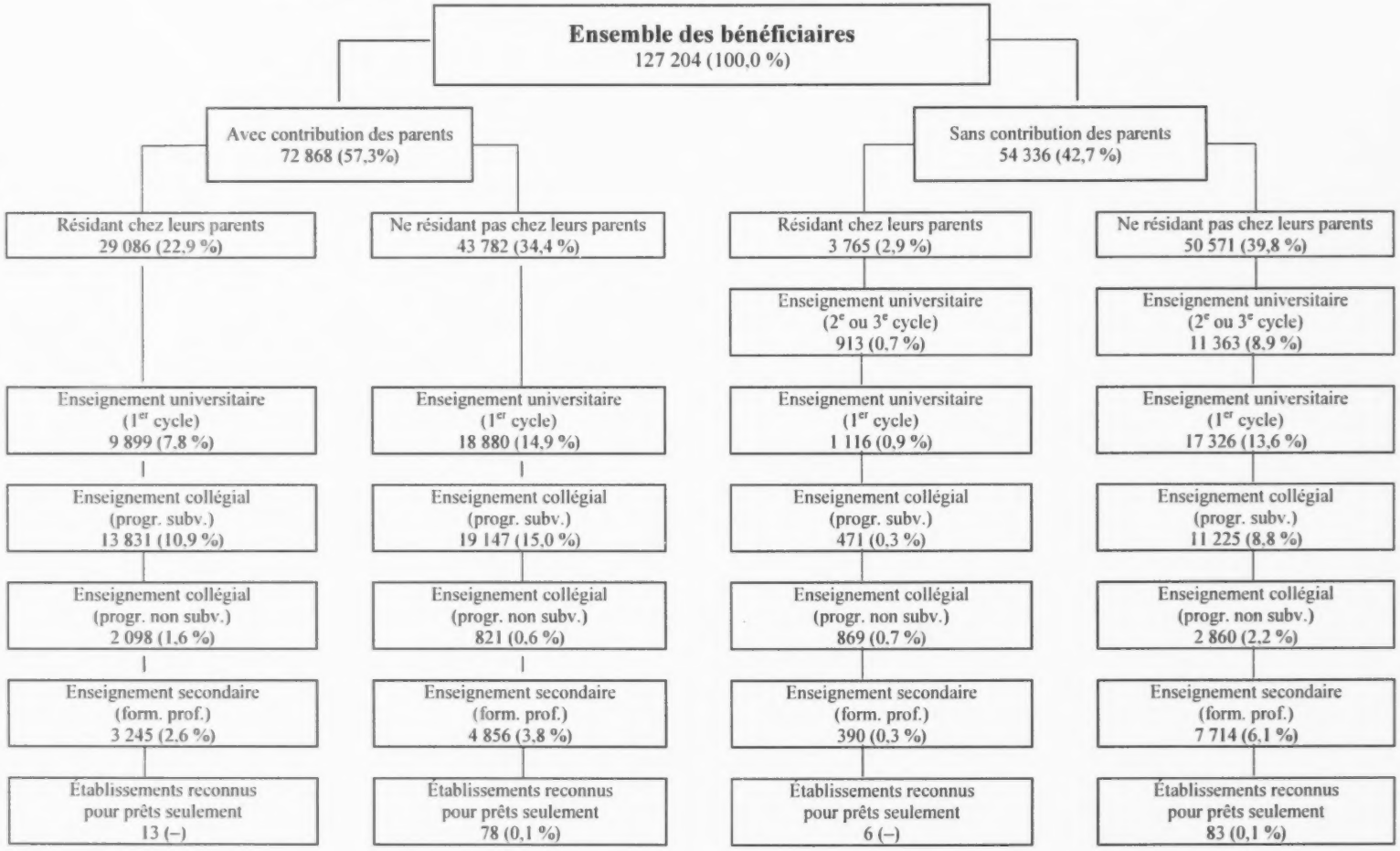

SCHÉMA 2

Nombre de bénéficiaires d'un prêt sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002

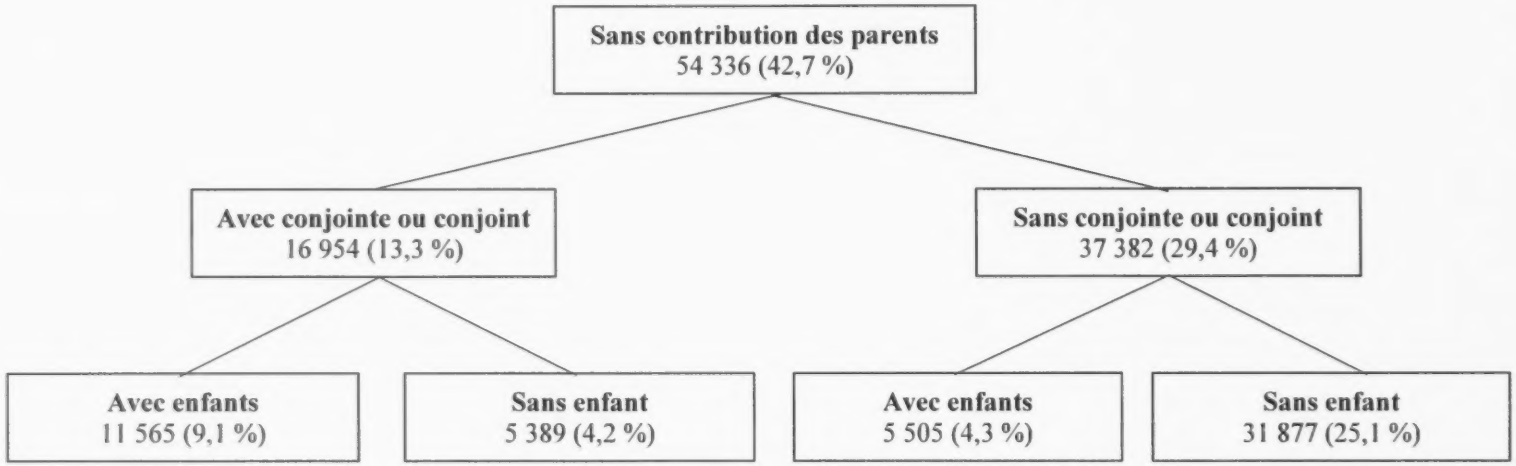

SCHÉMA 3

Nombre de bénéficiaires d'une bourse avec ou sans contribution des parents selon le lieu de résidence et les types d'établissements d'enseignement, 2001-2002

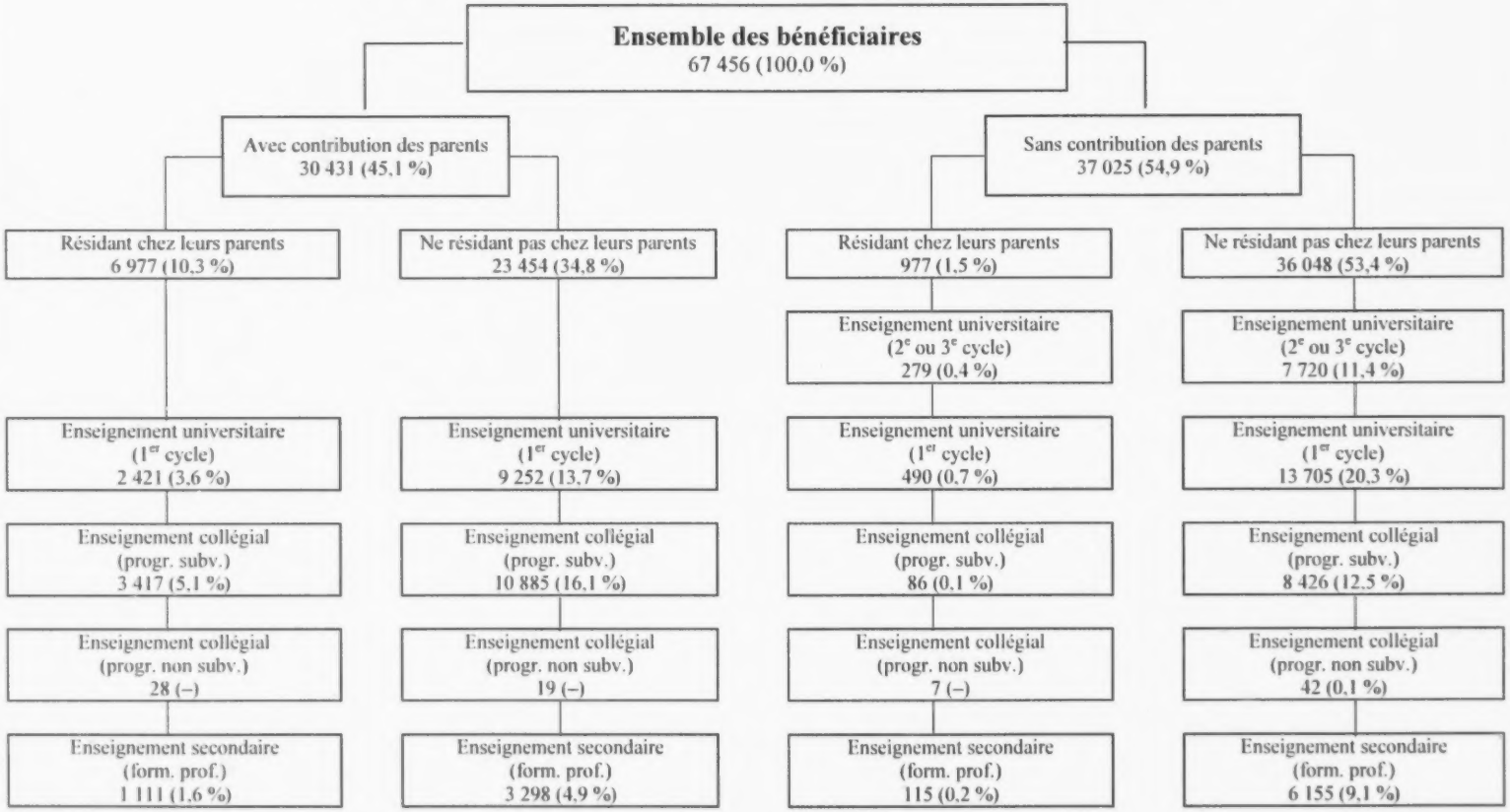

SCHÉMA 4

Nombre de bénéficiaires d'une bourse sans contribution des parents selon la présence ou non d'une conjointe ou d'un conjoint ainsi que d'enfants, 2001-2002

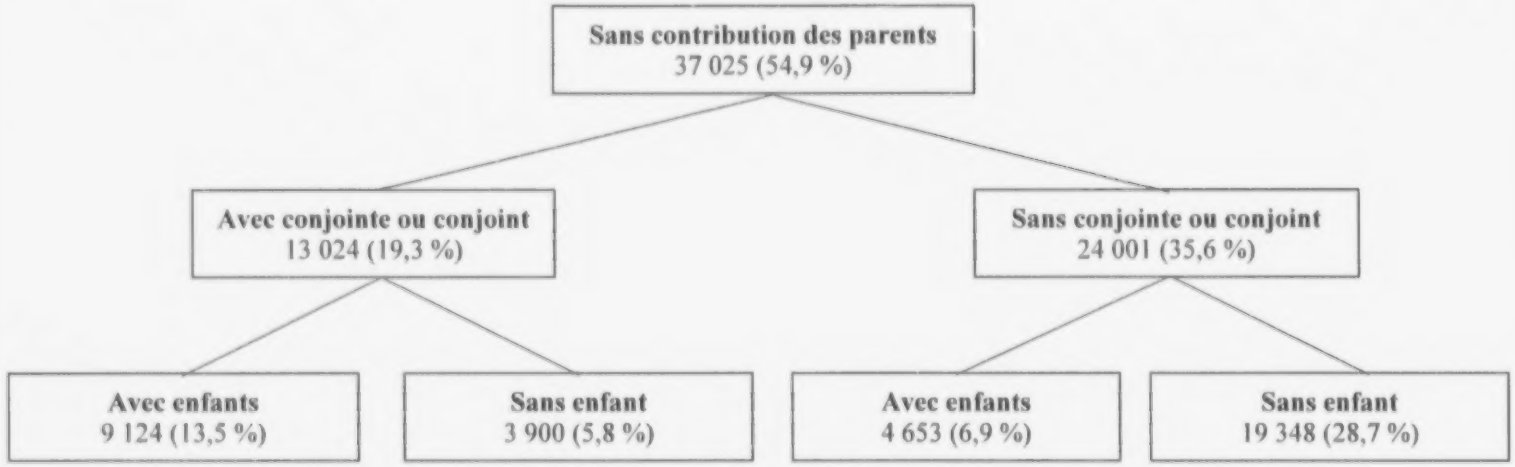

TABLEAU 45

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Au Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Alberta	67	0,351	35	0,090	0,441
Colombie-Britannique	101	0,444	41	0,109	0,553
Île-du-Prince-Édouard	10	0,051	6	0,020	0,071
Manitoba	22	0,103	10	0,022	0,125
Nouveau-Brunswick	233	1,194	119	0,316	1,510
Nouvelle-Écosse	112	0,832	65	0,224	1,056
Ontario	2 402	12,117	1 001	2,816	14,933
Saskatchewan	8	0,036	3	0,005	0,041
Terre-Neuve	13	0,066	6	0,019	0,085
Yukon					
Total	**3 062**	**15,194**	**1 287**	**3,621**	**18,815**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Alberta	6	0,024	—	—	0,024
Colombie-Britannique	10	0,046	—	—	0,046
Manitoba	1	0,003	—	—	0,003
Nouveau-Brunswick	1	0,006	—	—	0,006
Ontario	60	0,334	—	—	0,334
Saskatchewan	5	0,018	—	—	0,018
Terre-Neuve	1	0,003	—	—	0,003
Total	**84**	**0,434**	**—**	**—**	**0,434**

TABLEAU 45 *(suite)*

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés à l'extérieur du Québec et montant de l'aide attribuée selon le lieu d'études, 2001-2002

Lieux d'études	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B À l'extérieur du Canada					
1 Établissements reconnus pour prêts et bourses					
Afrique	1	0,007	1	0,001	0,008
Allemagne	5	0,017	1	0,001	0,018
Angleterre	70	0,834	29	0,101	0,935
Antilles	1	0,004	—	—	0,004
Australie	2	0,028		0,001	0,029
Autriche	2	0,020	1	0,004	0,024
Belgique	3	0,013	—	—	0,013
Danemark	3	0,019	2	0,015	0,034
Espagne	6	0,031	3	0,011	0,042
États-Unis	200	2,294	80	0,232	2,526
France	105	0,511	65	0,240	0,751
Grèce	2	0,020	2	0,008	0,028
Hollande	2	0,031	1	0,001	0,032
Irlande	2	0,019	2	0,007	0,026
Italie	1	0,008	—	—	0,008
Norvège	1	0,005	1	0,007	0,012
Pays-Bas	11	0,100	7	0,030	0,130
Suède	5	0,016	2	0,002	0,018
Suisse	8	0,043	6	0,021	0,064
Total	**431**	**4,020**	**208**	**0,689**	**4,709**
2 Établissements reconnus pour prêts seulement					
Allemagne	1				
Amérique centrale	1	0,003	—	—	0,003
Angleterre	1	0,009	—	—	0,009
Belgique	1	0,006	—	—	0,006
États-Unis	69	0,386	—	—	0,386
France	8	0,033	—	—	0,033
Hongrie	1	0,009	—	—	0,009
Mexique	2	0,016	—	—	0,016
Suisse	1	0,008	—	—	0,008
Total	**86**	**0,469**	**—**	**—**	**0,469**

TABLEAU 46
Nombre de bourses attribuées par types d'établissements d'enseignement selon le montant de la bourse, 2001-2002

Montant de la bourse	Bourses attribuées par types d'établissements					
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.			
	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 274	9 004	33	8 085	20 396	30,2
2 001 – 4 000 $	3 296	6 235	31	8 351	17 913	26,6
4 001 – 6 000 $	2 758	5 663	9	8 486	16 916	25,1
6 001 – 8 000 $	984	1 418	14	5 050	7 466	11,1
8 001 – 10 000 $	315	419	9	2 790	3 533	5,2
10 001 $ et plus	52	75	0	1 105	1 232	1,8
Total	10 679	22 814	96	33 867	67 456	100,0
Montant moyen de la bourse ($)	3 456	3 038	3 440	4 355	3 766	—

TABLEAU 47
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon le montant global de l'aide attribuée, 2001-2002

Montant global de l'aide attribuée	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Total	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
2 000 $ et moins	3 375	13 862	184	4 220	11	21 652	16,9
2 001 – 4 000 $	5 064	14 597	2 543	24 833	85	47 122	36,9
4 001 – 6 000 $	2 869	6 892	238	8 097	25	18 121	14,2
6 001 – 8 000 $	2 915	6 511	2 227	8 803	44	20 500	16,0
8 001 – 10 000 $	1 131	1 965	1 478	7 522	17	12 113	9,5
10 001 $ et plus	897	1 036	14	6 313	0	8 260	6,5
Total	16 251	44 863	6 684	59 788	182	127 768	100,0
Montant moyen de l'aide attribuée ($)	4 545	3 625	5 515	5 323	5 343	4 638	—

TABLEAU 48

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon les groupes d'âge, 2001-2002

Groupes d'âge	Bénéficiaires par types d'établissements						
	Enseignement secondaire (form. prof.)	Enseignement collégial		Enseignement universitaire	Établissements reconnus pour prêts seulement	Ensemble des bénéficiaires	
		Progr. subv.	Progr. non subv.				
	N	N	N	N	N	N	%
15 – 19 ans	4 133	17 531	378	1 138	1	23 181	18,1
20 – 24 ans	5 712	16 441	2 943	31 581	12	56 689	44,4
25 – 29 ans	2 440	4 107	1 583	14 160	21	22 311	17,5
30 – 34 ans	1 460	1 935	740	5 741	4	9 880	7,7
35 – 39 ans	1 134	1 178	466	3 036	6	5 820	4,6
40 ans et plus	1 372	3 671	574	4 132	138	9 887	7,7
Total	16 251	44 863	6 684	59 788	182	127 768	100,0

TABLEAU 49
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les trimestres de l'année scolaire, 2001-2002

Trimestres de l'année scolaire	Bénéficiaires	
	N	%
Été	2 879	2,3
Automne	7 970	6,2
Hiver	10 807	8,5
Été et automne	3 756	2,9
Été et hiver	260	0,2
Automne et hiver	89 568	70,1
Été, automne et hiver	12 528	9,8
Total	127 768	100,0

TABLEAU 50
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002

Revenus d'emploi bruts	Bénéficiaires d'un prêt*	Bénéficiaires d'une bourse
	N	N
—	25 724	22 835
1 – 1 000 $	5 481	4 786
1 001 – 2 000 $	6 593	5 583
2 001 – 3 000 $	7 080	5 798
3 001 – 4 000 $	6 225	4 926
4 001 – 5 000 $	5 757	4 253
5 001 – 6 000 $	5 035	3 653
6 001 – 7 000 $	4 342	3 030
7 001 – 8 000 $	3 849	2 666
8 001 $ et plus	18 001	9 926
Total	88 087	67 456
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 580	3 528

* Il s'agit de personnes aux études qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 51
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par types d'établissements d'enseignement selon leurs revenus d'emploi bruts, 2001-2002

	Bénéficiaires par types d'établissements			
Revenus d'emploi bruts	Enseignement secondaire (form. prof.) N	Enseignement collégial (progr. subv.) N	Enseignement universitaire N	Ensemble des bénéficiaires* N
—	4 861	8 738	12 125	25 724
1 – 1 000 $	914	2 340	2 227	5 481
1 001 – 2 000 $	968	3 239	2 386	6 593
2 001 – 3 000 $	886	3 419	2 775	7 080
3 001 – 4 000 $	724	2 735	2 766	6 225
4 001 – 5 000 $	684	2 319	2 754	5 757
5 001 – 6 000 $	610	1 874	2 551	5 035
6 001 – 7 000 $	517	1 491	2 334	4 342
7 001 – 8 000 $	455	1 179	2 215	3 849
8 001 $ et plus	2 668	4 592	10 741	18 001
Total	13 287	31 926	42 874	88 087
Moyenne des revenus bruts d'emploi ($)	4 265	3 842	5 226	4 580
Montant moyen de la contribution des bénéficiaires ($)	1 467	1 921	2 763	2 262

* Il s'agit des personnes qui ont fait une demande de bourse.

TABLEAU 52
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études et leur contribution moyenne selon la présence ou non d'une bourse d'excellence et d'autres revenus, 2001-2002

Autres revenus des bénéficiaires	Bénéficiaires ayant d'autres revenus*		Bénéficiaires ayant reçu une bourse d'excellence	
		Contribution moyenne		Contribution moyenne
	N	$	N	$
1 – 1 000 $	11 447	253	2 447	—
1 001 – 2 000 $	1 085	1 495	1 185	—
2 001 – 3 000 $	779	2 483	714	—
3 001 – 4 000 $	380	3 510	491	—
4 001 – 5 000 $	264	4 517	426	—
5 001 – 6 000 $	187	5 519	177	677
6 001 – 7 000 $	100	6 502	132	1 650
7 001 – 8 000 $	66	7 484	137	2 702
8 001 $ et plus	139	11 307	644	7 390
Total	14 447	881	6 353	861

* Excluant les revenus d'emploi bruts et les bourses d'excellence.

TABLEAU 53
Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts des parents et contribution moyenne calculée des parents, 2001-2002

Revenus bruts des parents	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents	Nombre de bénéficiaires*	Contribution moyenne des parents
		$		$
20 000 $ et moins	21 191	—	13 758	—
20 001 – 30 000 $	10 404	393	6 152	298
30 001 – 40 000 $	10 918	1 481	4 996	1 316
40 001 – 50 000 $	9 483	2 805	2 857	2 380
50 001 – 60 000 $	8 328	4 041	1 433	2 747
60 001 $ et plus	12 836	5 868	1 235	3 471
Total	73 160	2 152	30 431	779
Revenus bruts moyens des parents ($)	—	36 594	—	24 343

* Avec contribution des parents.

TABLEAU 54

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études selon les revenus bruts de la conjointe ou du conjoint et contribution moyenne calculée de la conjointe ou du conjoint, 2001-2002

Revenus bruts du conjoint ou de la conjointe	Prêts		Bourses	
	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe	Nombre de bénéficiaires*	Contribution du conjoint ou de la conjointe
		$		$
Moins de 20 000 $	11 851	—	9 656	—
20 001 – 30 000 $	2 261	819	1 705	816
30 001 – 40 000 $	1 496	2 219	1 011	2 273
40 001 – 50 000 $	767	3 717	431	3 813
50 001 – 60 000 $	387	5 224	179	5 304
60 001 $ et plus	254	7 800	42	5 621
Total	17 016	727	13 024	514
Revenus bruts moyens de la conjointe ou du conjoint	—	14 186	—	12 104

* Avec contribution de la conjointe ou du conjoint

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
Aviron (Québec) Inc.	119	1,107	53	0,164	1,271
Aviron Ltée (Institut technique)	404	3,956	222	0,644	4,600
Campus Notre-Dame-de-Foy	42	0,309	19	0,043	0,352
Centre de formation professionnelle Édith Serey	6	0,031	2	0,005	0,036
Centre de formation professionnelle de la Vallée-de-la-Gatineau	31	0,052	24	0,072	0,124
Centre de formation de routiers express inc.	39	0,365	18	0,028	0,393
Compétence Beauté Ltée	44	0,292	23	0,109	0,401
Collège Inter Dec	91	0,430	46	0,131	0,561
Collège Supérieur de Montréal	557	2,152	362	1,234	3,386
CS des Affluents	131	0,213	79	0,308	0,521
CS de L'Amiante	96	0,175	56	0,174	0,349
CS au Coeur-des-Vallées	32	0,058	18	0,053	0,111
CS de la Baie-James	6	0,008	5	0,017	0,025
CS de la Beauce-Etchemin	417	0,693	209	0,562	1,255
CS des Bois-Francs	187	0,317	117	0,404	0,721
CS de la Capitale	1 036	1,766	625	2,087	3,853
CS Central Québec	18	0,030	13	0,040	0,070
CS de Charlevoix	46	0,084	26	0,079	0,163
CS du Chemin-du-Roy	545	0,988	396	1,310	2,298
CS des Chênes	265	0,471	170	0,594	1,065
CS des Chics-Chocs	70	0,143	54	0,236	0,379
CS de la Côte-du-Sud	162	0,311	104	0,331	0,642
CS des Découvreurs	467	0,874	287	1,018	1,892
CS des Draveurs	84	0,143	52	0,190	0,333
CS Eastern Shores	34	0,070	25	0,111	0,181
CS Eastern Townships	124	0,225	79	0,268	0,493
CS de l'Énergie	207	0,342	129	0,380	0,722
CS English-Montréal	567	0,888	480	2,175	3,063
CS de l'Estuaire	75	0,123	46	0,167	0,290
CS du Fer	31	0,061	19	0,058	0,119

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS du Fleuve-et-des-Lacs	24	0,041	20	0,084	0,125
CS des Grandes-Seigneuries	79	0,128	50	0,141	0,269
CS Harricana	137	0,263	94	0,361	0,624
CS des Hautes-Rivières	134	0,228	79	0,258	0,486
CS des Hauts-Cantons	76	0,139	54	0,200	0,159
CS des Îles	7	0,012	4	0,009	0,021
CS De La Jonquière	394	0,686	262	0,804	1,490
CS Kamouraska–Rivière-du-Loup	534	1,013	369	1,370	2,383
CS du Lac-Abitibi	124	0,211	89	0,273	0,484
CS du Lac-Saint-Jean	330	0,585	237	0,809	1,394
CS du Lac-Témiscamingue	39	0,075	25	0,120	0,195
CS des Laurentides	89	0,170	66	0,250	0,420
CS de Laval	429	0,690	266	0,837	1,527
CS Lester-B.-Pearson	164	0,311	128	0,582	0,893
CS Marguerite-Bourgeoys	529	0,912	370	1,420	2,332
CS Marie-Victorin	261	0,415	163	0,554	0,969
CS de Montréal	1 073	1,748	707	2,464	4,212
CS des Monts-et-Marées	179	0,336	120	0,442	0,778
CS des Navigateurs	452	0,742	281	0,853	1,595
CS New Frontiers	27	0,049	18	0,071	0,120
CS de l'Or-et-des-Bois	75	0,153	54	0,187	0,340
CS des Patriotes	18	0,022	9	0,021	0,043
CS du Pays-des-Bleuets	226	0,401	150	0,489	0,890
CS des Phares	328	0,633	248	0,975	1,608
CS Pierre-Neveu	186	0,333	144	0,486	0,819
CS de la Pointe-de-l'Île	352	0,575	230	0,825	1,400
CS des Portages-de-l'Outaouais	100	0,186	70	0,295	0,481
CS de Portneuf	87	0,158	47	0,115	0,273
CS des Premières-Seigneuries	487	0,813	335	1,077	1,890
CS de la Région-de-Sherbrooke	551	0,978	359	1,162	2,140

TABLEAU 55
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)					
CS René-Lévesque	152	0,308	106	0,406	0,714
CS de la Riveraine	115	0,204	91	0,346	0,550
CS des Rives-du-Saguenay	488	0,841	323	1,119	1,960
CS de la Rivière-du-Nord	214	0,350	131	0,412	0,762
CS de Rouyn-Noranda	166	0,310	112	0,395	0,705
CS des Samares	151	0,284	119	0,391	0,675
CS de la Seigneurie-des-Milles-Îles	102	0,164	60	0,209	0,373
CS Sir-Wilfrid-Laurier	27	0,047	21	0,098	0,145
CS de Sorel Tracy	74	0,139	52	0,162	0,301
CS des Sommets	79	0,133	44	0,148	0,281
CS de Saint-Hyacinthe	272	0,435	158	0,527	0,962
CS des Trois-Lacs	77	0,130	42	0,109	0,239
CS du Val-des-Cerfs	95	0,167	66	0,237	0,404
CS de la Vallée-des-Tisserands	49	0,088	32	0,112	0,200
CS Western Québec	42	0,079	35	0,157	0,238
Académie des pompiers	4	0,004	—	—	0,004
Collège d'informatique Marsan	26	0,230	22	0,083	0,313
École d'administration et de secrétariat de la Rive Sud	191	0,582	145	0,575	1,157
École nationale de camionnage	14	0,099	8	0,021	0,120
École québécoise du meuble et du bois ouvré	67	0,144	41	0,152	0,296
École du Routier G. C. inc.	120	1,106	89	0,184	1,290
École du Routier professionnel du Québec (1996) inc.	95	1,019	74	0,190	0,991
École secondaire Notre-Dame-des-Neiges	90	0,257	68	0,256	0,513
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	71	0,113	34	0,095	0,208

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
B Enseignement universitaire					
Barreau du Québec	539	1,748	380	1,699	3,447
Bishop's University	505	1,412	361	1,874	3,286
Conservatoires d'art dramatique	32	0,088	20	0,082	0,170
Conservatoires de musique	83	0,254	54	0,234	0,488
École des Hautes Études Commerciales	2 120	6,027	1 213	5,020	11,047
École de technologie supérieure de Montréal	1 335	3,419	679	2,838	6,257
École nationale d'administration publique	161	0,538	110	0,520	1,058
École Polytechnique de Montréal	1 480	3,908	869	3,537	7,445
Grand Séminaire de Montréal	24	0,070	16	0,081	0,151
Institut Armand-Frappier (INRS)	32	0,099	19	0,073	0,172
Institut national de la recherche scientifique	66	0,205	33	0,132	0,337
Télé-université	285	0,793	213	1,064	1,857
Université Concordia	5 646	15,876	3 594	18,374	34,250
Université Laval	10 750	28,543	5 906	23,866	52,409
Université de Montréal	9 252	25,384	5 459	24,026	49,410
Université de Sherbrooke	5 463	14,454	2 764	10,877	25,331
Université du Québec à Chicoutimi	1 617	4,103	908	3,805	7,908
Université du Québec à Hull	822	2,086	440	1,890	3,976
Université du Québec à Montréal	8 369	22,622	4 840	21,761	44,383
Université du Québec à Rimouski	1 331	3,391	762	3,015	6,406
Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue	424	1,084	275	1,204	2,288
Université du Québec à Trois-Rivières	2 922	7,748	1 567	7,123	14,871
Université McGill	3 458	9,820	2 186	10,831	20,651

TABLEAU 55 *(suite)*
Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Collège McDonald (Université McGill)	22	0,044	7	0,020	0,064
Cégep André-Laurendeau	474	0,854	247	0,804	1,658
Cégep Beauce-Appalaches	709	1,194	277	0,763	1,957
Cégep d'Ahuntsic	1 376	2,465	673	1,901	4,366
Cégep d'Alma	518	0,926	220	0,592	1,518
Cégep de Baie-Comeau	171	0,298	97	0,313	0,611
Cégep de Bois-de-Boulogne	627	1,210	406	1,312	2,522
Cégep de Chicoutimi	900	1,660	454	1,321	2,981
Cégep de Drummondville	626	1,161	297	0,861	2,022
Cégep de Granby—Haute-Yamaska	292	0,521	144	0,430	0,951
Cégep de la Gaspésie et des Îles	628	1,237	409	1,365	2,602
Cégep de Jonquière	1 381	2,505	701	1,934	4,439
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue	1 023	1,871	571	1,728	3,599
Cégep de Lanaudière	777	1,405	414	1,297	2,702
Cégep de La Pocatière	677	1,302	395	1,220	2,522
Cégep de la Région de l'Amiante	394	0,658	159	0,485	1,143
Cégep de Lévis-Lauzon	1 269	2,337	641	1,909	4,246
Cégep de Limoilou	1 528	2,768	725	2,107	4,875
Cégep de l'Outaouais	544	1,009	278	0,843	1,852
Cégep de Maisonneuve	920	1,670	461	1,235	2,905
Cégep de Matane	343	0,670	221	0,799	1,469
Cégep de Rimouski	1 535	2,976	865	2,756	5,732
Cégep de Rivière-du-Loup	830	1,585	511	1,631	3,216
Cégep de Rosemont	979	1,908	546	1,869	3,777
Cégep de Saint-Jérôme	838	1,568	421	1,278	2,846
Cégep de Saint-Laurent	608	1,204	344	1,156	2,360
Cégep de Sainte-Foy	1 929	3,488	994	2,743	6,231
Cégep de Sept-Îles	157	0,311	80	0,248	0,559
Cégep de Sherbrooke	1 808	3,216	868	2,433	5,649
Cégep de Sorel-Tracy	193	0,336	92	0,280	0,616

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements publics	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
C Enseignement collégial (programmes subventionnés)					
Cégep de St-Félicien	566	0,971	263	0,678	1,649
Cégep de St-Hyacinthe	692	1,224	297	0,800	2,024
Cégep de Trois-Rivières	1 513	2,726	740	2,007	4,733
Cégep de Valleyfield	328	0,571	138	0,372	0,943
Cégep de Victoriaville	599	1,062	285	0,793	1,855
Cégep du Vieux Montréal	1 473	2,783	797	2,488	5,271
Cégep Édouard-Montpetit	992	1,743	409	1,066	2,809
Cégep François-Xavier Garneau	1 845	3,335	837	2,404	5,739
Cégep John Abbott	549	1,132	292	0,946	2,078
Cégep Lionel Groulx	526	0,927	256	0,674	1,601
Cégep Marie-Victorin	1 191	2,373	823	3,835	6,208
Cégep Montmorency	654	1,239	329	0,948	2,187
Cégep Saint-Jean-sur-Richelieu	444	0,763	190	0,547	1,310
Champlain Regional College	793	1,175	312	0,815	1,990
Collège Dawson	815	1,527	471	1,402	2,929
Collège Gérald-Godin	38	0,060	17	0,043	0,103
Collège Héritage	172	0,337	93	0,356	0,693
Collège Shawinigan	492	0,850	229	0,650	1,500
Conservatoires de musique	28	0,050	19	0,046	0,096
Institut de technologie agro-alimentaire (La Pocatière)	245	0,517	178	0,659	1,176
Institut de technologie agro-alimentaire (Saint-Hyacinthe)	290	0,561	172	0,530	1,091
Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec	142	0,251	63	0,182	0,433
Vanier College	811	1,578	444	1,567	3,145

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
D Enseignement collégial (progr. subv.)					
Campus Notre-Dame-de-Foy	574	1,853	267	0,799	2,652
Collège André-Grasset	71	0,225	22	0,041	0,266
Collège Bart	288	1,226	120	0,326	1,552
Collège Centennal	3	0,014	—	—	0,014
Collège d'Affaires Ellis inc.	142	0,495	71	0,199	0,694
Collège de Lévis	54	0,151	21	0,037	0,188
Collège Français	23	0,074	11	0,019	0,093
Collège Jean-de-Brébeuf	92	0,338	38	0,051	0,389
Collège Laflèche	626	1,951	303	0,837	2,788
Collège LaSalle	1 025	4,505	590	2,107	6,612
Collège Marianopolis	150	0,504	42	0,052	0,556
Collège Marie-de-France	5	0,015	1	0,001	0,016
Collège Mérici	508	1,688	158	0,399	2,087
Collège O'Sullivan	429	1,574	272	0,813	2,387
Collège préuniversitaire St-Alexandre	11	0,031	4	0,005	0,036
Collège Stanislas	13	0,045	4	0,006	0,051
Conservatoire Lassalle	52	0,134	27	0,065	0,199
École commerciale du Cap	131	0,365	80	0,261	0,626
École nationale de l'humour*	24	0,137	9	0,027	0,164
École nationale de théâtre du Canada	59	0,271	37	0,115	0,386
École de musique Vincent-d'Indy	6	0,017	1	0,001	0,018
Institut d'enregistrement du Canada Enr.	22	0,235	11	0,023	0,258
Institut Teccart inc.	231	1,040	110	0,391	1,431
Le Petit Séminaire de Québec	7	0,011	—	—	0,011
Les Ateliers de danse moderne de Montréal*	1	0,001	—	—	0,001
Musitechnic services éducatifs inc.*	184	1,880	62	0,161	2,041
Séminaire de Sherbrooke	128	0,337	57	0,196	0,533

* École subventionnée par le ministère de la Culture

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Académie de l'entrepreneurship québécois	5	0,028	—	—	0,028
Académie du Savoir (1995) inc.	3	0,009	—	—	0,009
Académie internationale de la mode et du design	944	4,842	16	0,086	4,928
Centre de formation Athéna	73	0,357	—	—	0,357
Chambre immobilière du Grand Montréal	13	0,041	2	0,004	0,045
CINAC inc.	14	0,086	—	—	0,086
Collège April-Fortier	319	1,512	1	0,003	1,515
Collège Crack inc.	37	0,172	—	—	0,172
Collège de la Cité	106	0,652	2	0,012	0,664
Collège de l'Estrie	248	1,471	3	0,014	1,485
Collège Delta	728	3,783	3	0,017	3,800
Collège de photographie Marsan inc.	136	0,569	—	—	0,569
Collège d'informatique JMS	4	0,012	—	—	0,012
Collège d'informatique Marsan inc.	166	0,905	3	0,016	0,921
Collège Inter-Dec	244	1,159	—	—	1,159
Collège Mother House	9	0,040	7	0,023	0,063
Collège Radio-Télévision de Québec inc.	31	0,132	—	—	0,132
Collège technique de Montréal inc.	8	0,048	—	—	0,048
Collège Salette inc.	82	0,480	—	—	0,480
Collège TMI	328	1,854	2	0,005	1,859
Cyclone arts et technologies	35	0,164	—	—	0,164
École de design Châtelaine inc.	11	0,040	—	—	0,040
École nationale de cirque	10	0,038	7	0,022	0,060
École du Show Business	202	0,990	1	0,001	0,991
ICD Institut Carrière et Développement ltée	946	5,658	10	0,050	5,708
Institut de création artistique et de recherche en infographie ICARI inc.	68	0,299	1	0,006	0,305
Institut Demers inc.	108	0,634	2	0,019	0,653
Institut Descartes	206	1,269	—	—	1,269
Institut de police du Québec	118	0,282	15	0,018	0,300
Institut des études commerciales Gilmore	5	0,028	—	—	0,028

TABLEAU 55 *(suite)*

Nombre et montant des prêts et bourses attribués par types d'établissements d'enseignement situés au Québec, 2001-2002

Établissements privés	Prêts		Bourses		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
E Enseignement collégial (programmes non subventionnés)					
Institut Herzing de Montréal	932	6,214	2	0,011	6,225
Institut Jean-Guy Leboeuf	31	0,093	—	—	0,093
Institut supérieur d'électronique L.A. enr.	145	0,870	1	0,006	0,876
Institut supérieur de design de mode inc.	69	0,389	—	—	0,389
Institut supérieur d'informatique I.S.I.	194	1,104	1	0,004	1,108
Institut Trebas Québec inc.	151	0,732	1	0,002	0,734
Villa Sainte-Marceline	16	0,030	14	0,024	0,054

TABLEAU 56

Nombre de bénéficiaires d'une aide financière aux études par établissement d'enseignement situé dans une province canadienne autre que le Québec et reconnu aux fins des prêts et bourses, 2001-2002

Établissements d'enseignement	Bénéficiaires d'un prêt		Bénéficiaires d'une bourse		Montant global attribué
	N	M $	N	M $	M $
Acadia/University Wolfville	4	0,039	2	0,004	0,043
Algonquin College	63	0,194	39	0,112	0,306
Barreau du Québec/Ottawa	46	0,161	31	0,138	0,299
Carleton University	153	0,868	63	0,175	1,043
Collège Boréal	30	0,091	14	0,035	0,126
Collège d'Alfred	34	0,149	21	0,065	0,214
Collège de l'Acadie	1	0,003	1	0,004	0,007
Collège des Grands Lacs	2	0,007	2	0,005	0,012
Collège dominicain de philosophie et de théologie	18	0,070	8	0,019	0,089
Collège universitaire de Saint-Boniface	6	0,023	3	0,004	0,027
Collège universitaire Glendon	27	0,142	10	0,033	0,175
Dalhousie University	49	0,431	30	0,115	0,546
École de mode Richard Robinson	8	0,029	—	—	0,029
La Cité collégiale	354	1,132	176	0,492	1,624
Laurentian University	15	0,089	9	0,022	0,111
Mount Allison University	11	0,044	3	0,007	0,051
Mount Saint Vincent University	7	0,064	7	0,019	0,083
Nova Scotia Agricultural College	1	0,008	1	0,003	0,011
Nova Scotia College of Art and Design	9	0,043	3	0,008	0,051
Saint Francis Xavier University	8	0,059	7	0,024	0,083
Saint Mary's University	23	0,135	10	0,033	0,168
Saint-Thomas University	11	0,043	3	0,017	0,060
Université d'Ottawa	1 092	6,126	395	1,079	7,205
Université de Moncton	157	0,850	90	0,236	1,086
Université Sainte-Anne	3	0,017	1	0,004	0,021
Université Saint-Paul	32	0,185	19	0,059	0,244
University College of Cape Breton	1	0,005	1	0,003	0,008
University of Alberta/Faculté Saint-Jean	9	0,051	6	0,014	0,065
University of King's College	5	0,027	3	0,011	0,038
University of New Brunswick	41	0,213	17	0,041	0,254
University of Prince Edward Island	6	0,034	4	0,010	0,044

TABLEAU 57
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

A Dans l'ensemble	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	5 621	11,6	3 499	12,3	23,9
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	6 353	12,9	3 483	11,5	24,4
Québec (03)	21 413	54,0	11 163	40,2	94,2
Mauricie (04)	6 669	16,7	3 536	12,8	29,5
Estrie (05)	9 390	23,3	4 830	18,0	41,3
Montréal (06)	52 672	154,8	28 372	118,9	273,7
Outaouais (07)	1 897	4,2	1 026	3,9	8,1
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 992	4,0	1 223	4,3	8,3
Côte-Nord (09)	450	0,8	247	0,8	1,6
Nord-du-Québec (10)	39	0,1	17	0,1	0,2
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	891	1,8	598	2,1	3,9
Chaudière-Appalaches (12)	3 983	7,3	1 941	5,8	13,1
Laval (13)	1 667	5,5	606	1,8	7,3
Lanaudière (14)	1 068	1,9	619	2,0	3,9
Laurentides (15)	1 964	3,5	1 082	3,3	6,8
Montérégie (16)	5 440	11,7	2 639	8,5	20,2
Centre-du-Québec (17)	2 078	4,1	1 067	3,3	7,4
Autres provinces	3 097	15,8	1 299	3,7	19,5
Autres pays	520	4,5	209	0,7	5,2
Total	127 204	338,6	67 456	254,0	592,6

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

B	Enseignement secondaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	1 070	2,0	761	2,9	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 438	2,5	972	3,2	5,7
	Québec (03)	2 316	5,3	1 413	4,6	9,9
	Mauricie (04)	872	2,4	614	1,9	4,3
	Estrie (05)	836	1,6	546	1,8	3,4
	Montréal (06)	3 935	12,4	2 677	9,8	22,2
	Outaouais (07)	289	0,5	199	0,8	1,3
	Abitibi-Témiscamingue (08)	541	1,0	374	1,3	2,3
	Côte-Nord (09)	106	0,2	65	0,2	0,4
	Nord-du-Québec (10)	6	0,01	5	0,02	0,03
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	263	0,5	189	0,8	1,3
	Chaudière-Appalaches (12)	1 127	1,9	650	1,9	3,8
	Laval (13)	442	0,7	276	0,9	1,6
	Lanaudière (14)	291	0,5	205	0,7	1,2
	Laurentides (15)	600	1,0	405	1,4	2,4
	Montérégie (16)	1 445	3,2	913	3,1	6,3
	Centre-du-Québec (17)	634	1,1	419	1,5	2,6
	Autres provinces	—	—	—	—	—
	Autres pays	—	—	—	—	—
	Total	16 211	36,9	10 683	36,9	73,8

TABLEAU 57 *(suite)*
Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

C Enseignement collégial	Prêts N	Prêts M $	Bourses N	Bourses M $	Aide totale M $
Régions d'études					
Bas-Saint-Laurent (01)	3 603	7,1	2 147	7,0	14,1
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	3 296	6,3	1 602	4,5	10,8
Québec (03)	7 616	18,0	3 334	9,3	27,3
Mauricie (04)	2 871	6,5	1 353	3,8	10,3
Estrie (05)	2 487	5,6	1 075	3,1	8,7
Montréal (06)	16 919	54,8	6 783	22,7	77,5
Outaouais (07)	784	1,6	387	1,2	2,8
Abitibi-Témiscamingue (08)	1 027	1,9	574	1,7	3,6
Côte-Nord (09)	344	0,6	182	0,6	1,2
Nord-du-Québec (10)	33	0,06	12	0,03	0,09
Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	628	1,2	409	1,4	2,6
Chaudière-Appalaches (12)	2 470	4,4	1 177	3,2	7,6
Laval (13)	1 225	4,8	330	1,0	5,8
Lanaudière (14)	777	1,4	414	1,3	2,7
Laurentides (15)	1 364	2,5	677	2,0	4,5
Montérégie (16)	3 753	7,8	1 538	4,3	12,1
Centre-du-Québec (17)	1 444	2,9	648	1,8	4,7
Autres provinces	752	2,6	330	1,0	3,6
Autres pays	13	0,1	—	—	0,1
Total	51 406	130,3	22 912	69,7	200,0

TABLEAU 57 *(fin)*

Répartition des bénéficiaires et des montants d'aide financière selon la région d'études, 2001-2002

D	Enseignement universitaire	Prêts		Bourses		Aide totale
		N	M $	N	M $	M $
	Régions d'études					
	Bas-Saint-Laurent (01)	948	2,5	591	2,4	4,9
	Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	1 619	4,1	909	3,8	7,9
	Québec (03)	11 481	30,8	6 416	26,2	57,0
	Mauricie (04)	2 926	7,8	1 569	7,1	14,9
	Estrie (05)	6 067	16,2	3 209	13,1	29,3
	Montréal (06)	31 818	87,7	18 912	86,4	174,1
	Outaouais (07)	824	2,1	440	1,9	4,0
	Abitibi-Témiscamingue (08)	424	1,1	275	1,2	2,3
	Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—
	Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—
	Gaspésie—Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—
	Chaudière-Appalaches (12)	386	0,9	174	0,7	1,6
	Laval (13)	—	—	—	—	—
	Lanaudière (14)	—	—	—	—	—
	Laurentides (15)	—	—	—	—	—
	Montérégie (16)	242	0,7	188	1,2	1,9
	Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—
	Autres provinces	2 345	13,1	969	2,7	15,8
	Autres pays	507	4,4	209	0,7	5,1
	Total	59 587	171,3	33 861	147,4	318,7

TABLEAU 58

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
A Enseignement secondaire (formation professionnelle)																		
Bas-Saint-Laurent (01)	824	2	10	5	2	5	1	1	10	2	143	41	2	2	—	8	2	1 060
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	5	1 274	32	11	1	2	—	6	47	23	2	6	3	7	2	7	4	1 432
Québec (03)	128	91	1 249	56	27	14	4	20	49	9	78	452	5	9	10	36	67	2 304
Mauricie (04)	4	9	12	618	5	5	2	6	1	—	3	10	1	22	2	19	151	870
Estrie (05)	10	2	8	8	612	7	2	3	9	3	5	35	1	4	1	56	56	822
Montréal (06)	42	67	55	61	40	2 381	25	59	19	5	36	34	135	214	154	510	29	3 866
Outaouais (07)	4	1	2	—	—	2	241	16	—	1	2	2	—	—	13	6	—	290
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	2	3	2	—	3	483	—	21	2	1	3	3	3	6	2	538
Côte-Nord (09)	5	1	6	—	—	—	—	—	87	—	1	1	—	—	1	2	—	104
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	6	—	—	—	—	—	—	—	6
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	11	1	1	3	1	1	1	1	8	—	226	—	—	—	—	—	—	255
Chaudière-Appalaches (12)	36	16	97	6	52	2	1	5	11	2	24	811	2	2	2	12	35	1 116
Laval (13)	10	4	3	3	6	52	9	7	2	—	5	3	104	85	110	29	8	440
Lanaudière (14)	1	3	2	3	—	16	—	1	1	—	4	1	8	230	15	5	—	290
Laurentides (15)	1	3	3	3	7	35	61	8	1	—	2	1	13	46	364	33	4	585
Montérégie (16)	17	14	15	23	27	39	9	19	8	1	17	12	9	23	13	1 088	92	1 426
Centre-du-Québec (17)	6	2	11	62	25	5	1	4	2	—	4	18	—	6	2	33	445	626
Total	1 105	1 493	1 508	865	807	2 566	360	639	255	73	554	1 428	286	653	692	1 850	896	16 030

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
B Enseignement collégial																		
Bas-Saint-Laurent (01)	2 102	75	220	50	41	41	10	17	72	6	345	410	16	28	19	76	64	3 592
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	38	2 479	125	56	40	44	13	37	122	55	10	63	12	38	30	96	40	3 298
Québec (03)	444	275	3 697	192	106	50	24	133	179	19	245	1 777	14	45	36	114	264	7 614
Mauricie (04)	35	30	76	1 925	24	19	6	25	12	1	12	29	2	79	14	58	519	2 866
Estrie (05)	14	23	28	28	1 508	30	16	46	27	4	27	148	3	10	18	298	252	2 480
Montréal (06)	175	274	314	291	303	8 605	226	256	97	29	129	217	760	948	871	2 983	359	16 837
Outaouais (07)	5	8	—	1	5	13	591	94	6	2	4	—	2	2	29	14	4	780
Abitibi-Témiscamingue (08)	1	3	5	3	3	7	8	945	1	24	—	3	5	1	10	10	2	1 031
Côte-Nord (09)	10	3	10	4	5	4	4	3	262	—	3	9	—	5	2	7	10	341
Nord-du-Québec (10)	1	1	1	—	—	—	—	—	—	30	—	—	—	—	—	—	—	33
Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)	7	2	5	1	2	5	—	—	5	—	582	4	—	3	1	8	1	626
Chaudière-Appalaches (12)	88	32	236	19	68	10	2	15	17	2	46	1 809	1	6	7	25	91	2 474
Laval (13)	12	12	22	15	21	182	21	20	4	1	9	13	473	95	217	83	17	1 217
Lanaudière (14)	1	1	—	12	3	16	—	7	1	2	2	1	5	704	12	11	1	779
Laurentides (15)	7	10	19	10	7	51	86	39	2	3	6	12	50	168	838	50	12	1 370
Montérégie (16)	58	62	97	81	139	191	17	62	17	7	24	110	28	65	65	2 523	184	3 730
Centre-du-Québec (17)	28	14	44	53	65	18	9	15	5	—	10	84	11	12	12	117	944	1 441
Total	3 026	3 304	4 899	2 741	2 340	9 286	1 033	1 714	829	185	1 454	4 689	1 382	2 209	2 181	6 473	2 764	50 509

TABLEAU 58 *(suite)*

Répartition des bénéficiaires d'une aide financière aux études fréquentant des établissements d'enseignement situés au Québec, selon la région d'études et la région de provenance, 2001-2002

Régions d'études	Régions de provenance																	Total
	01	02	03	04	05	06	07	08	09	10	11	12	13	14	15	16	17	
C Enseignement universitaire																		
Bas-Saint-Laurent (01)	540	9	54	7	11	25	4	4	29	2	158	43	4	6	8	34	7	945
Saguenay—Lac-Saint-Jean (02)	21	1 305	65	8	14	21	7	4	77	18	10	17	7	7	14	20	6	1 621
Québec (03)	801	808	4 270	466	247	496	128	223	226	31	336	2 001	104	166	141	608	419	11 471
Mauricie (04)	71	66	179	1 158	74	112	11	40	24	3	27	161	21	293	79	222	384	2 925
Estrie (05)	253	177	282	193	1 680	384	95	109	71	11	109	549	90	159	209	1 171	522	6 064
Montréal (06)	514	700	1 191	536	628	16 148	492	351	152	35	225	629	1 351	1 326	1 587	5 233	574	31 672
Outaouais (07)	16	14	29	7	13	26	508	41	4	4	3	16	7	6	61	55	9	819
Abitibi-Témiscamingue (08)	2	2	1	1	4	5	4	372	1	9	2	1	2	5	6	9	2	428
Côte-Nord (09)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Nord-du-Québec (10)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine (11)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Chaudière-Appalaches (12)	24	5	121	1	2	1	—	1	1	1	8	208	—	1	3	3	5	385
Laval (13)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Lanaudière (14)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Laurentides (15)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Montérégie (16)	10	6	17	8	11	26	1	3	1	—	1	20	12	12	17	86	11	242
Centre-du-Québec (17)	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Total	2 252	3 092	6 209	2 385	2 684	17 244	1 250	1 148	586	114	879	3 645	1 598	1 981	2 125	7 441	1 939	56 572

TABLEAU 59
Répartition des prêts sur lesquels le gouvernement paie des intérêts par institution financière, au 31 mars 2002

Institutions financières	Prêts négociés %	M $
Confédération des caisses populaires et d'économie Desjardins du Québec	58,74	
Banque Nationale du Canada	13,83	
Banque Royale	10,66	
Banque de Montréal	6,32	
Banque canadienne impériale de commerce	3,86	
Banque Laurentienne	2,83	
Banque Toronto Dominion	3,26	
Banque Scotia	0,31	
Banque Hongkong du Canada	0,18	
Total	100,0	1 043,1

Aide financière aux études
Québec

22-0139